

Vol 68 N° 3
March 2021 mars

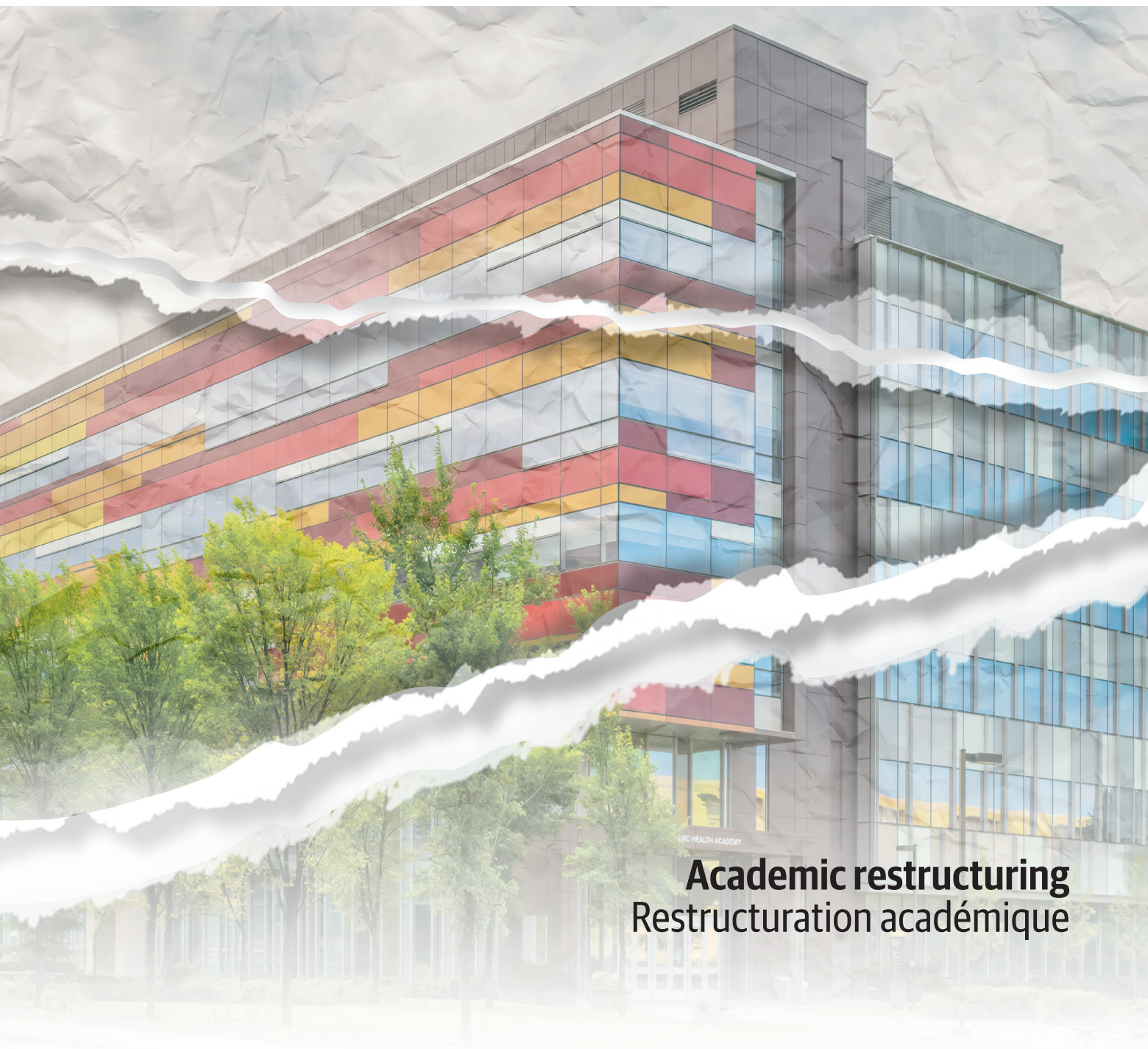
Canada's voice for academics
La voix des universitaires canadiens



bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

www.CAUT.ca



Academic restructuring
Restructuration académique

bulletin

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel: 613-820-2270 / comms@caut.ca

President / Présidente /
Brenda Austin-Smith

Executive Director / Directeur général /
David Robinson

Managing Editor / Rédactrice en chef /
Pam Foster

Advertising / Publicité /
Rosa Labocetta (ads@caut.ca)

Circulation / Diffusion /
Nicole Gagné (gagne@caut.ca)

Graphic Design / Graphisme /
Lauren Gatti

Contributors / Contributeurs /
Rachel K. Brickner Alex Neve
Anna Hogan Ben Williamson
Lisa Keller

Editorial Board / Comité de rédaction /
Brenda Austin-Smith Peter McInnis
James Compton David Robinson
Pam Foster Yalla Sangaré

Published by /

The *CAUT Bulletin* is published 8 times per year by the Canadian Association of University Teachers. Feature content and archive at CAUT.ca. Job postings at AcademicWork.ca.

Publié par /

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université publie le *Bulletin de l'ACPPU* 8 fois par an. Les articles et rubriques du *Bulletin* de même que les archives sont accessibles sur le site ACPPU.ca. Les offres d'emploi sont publiées sur le site TravailAcademique.ca.

Average distribution / Tirage moyen / 47,500

Subscription for one year / Abonnement d'un an /
\$25 + taxes, Canadian orders only / Canada, 25 \$ + taxes
\$35, print edition USA surface mail / États-Unis, 35 \$
\$65, print edition international airmail / Autres pays, 65 \$

Copyright /

Reproduction without written permission by the publisher and author is forbidden. Copyright in materials submitted to the publisher and accepted for publication remains with the author, but the publisher may choose to translate and/or reproduce them in print and electronic form. All signed articles express the view of the author(s).

Droit d'auteur /

Il est interdit de reproduire des articles sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. L'auteur conserve le droit d'auteur pour les documents soumis à l'éditeur et acceptés aux fins de publication. L'éditeur peut cependant choisir de les traduire ou de les reproduire, ou les deux, sous forme imprimée et électronique. Tous les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

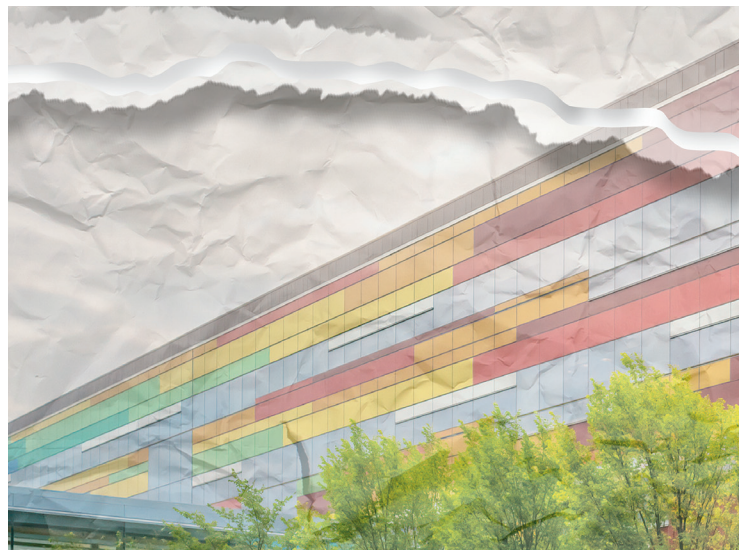
Member of / Membre de /

Canadian Association of Labour Media
L'Association canadienne de la presse syndicale

Printed in Canada by / Imprimé au Canada par /
Imprimeries Transcontinental, Montréal



Contents Sommaire



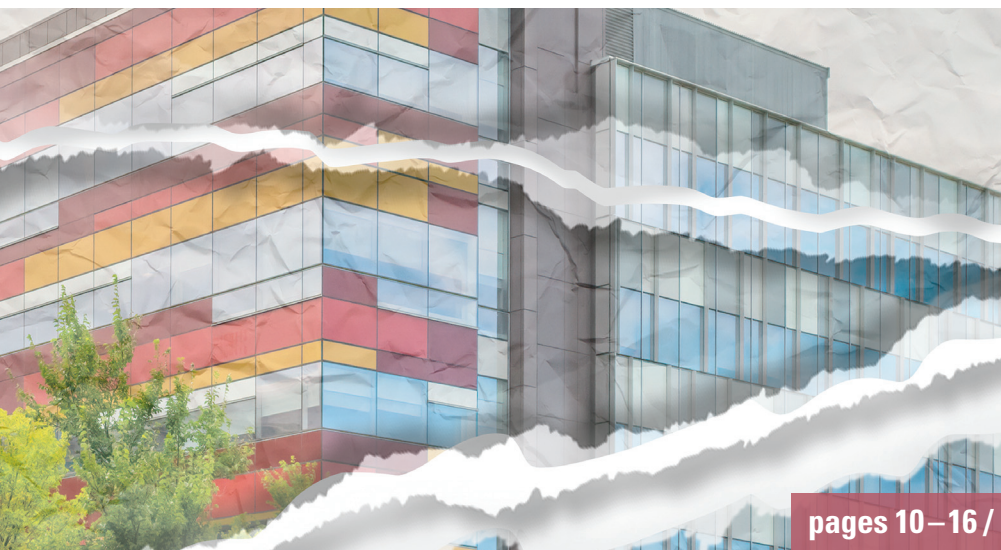
**ON THE COVER
EN COUVERTURE**

10–16 /

**Academic restructuring
at the University of Alberta**

**La restructuration à
l'Université de l'Alberta**

Cover / Couverture: iStock.com / benedek
Page 9: iStock.com / peterschreiber.media
Page 18: Rémi Thériault
Page 29: Geoff Robins



pages 10–16 /

ALSO IN THIS ISSUE
ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

5–6 /

PRESIDENT'S MESSAGE
LE MOT DE LA PRÉSIDENTE
Emergencies fast and slow
Désastres soudains et graduels

7–8 /

NEWS
ACTUALITÉS

9 /

ACADEMIC ADVISOR
AU CŒUR DE LA QUESTION

17 /

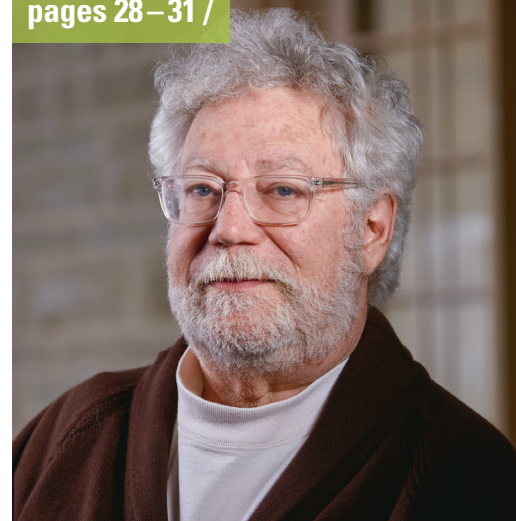
BOOK REVIEW
COIN DES LIVRES
Sick of the System
Edited by the BTL Editorial Committee

18–26 /

COMMENTARY
TRIBUNE LIBRE
The Hassan Diab case: Injustice expands, need for redress and reform deepens
L'affaire Hassan Diab : une injustice grandissante, une réparation nécessaire et une réforme indispensable

Post-pandemic reform of higher education: Market-first or purpose-first digital transformation?
Réforme post-pandémique de l'enseignement supérieur : transformation numérique axée sur le marché ou sur la mission?

pages 28–31 /



27 /

FROM THE BULLETIN ARCHIVES
SOUVENIR DES ARCHIVES DU BULLETIN
Week of national concern
Semaine de réflexion nationale

28–31 /

INTERVIEW
ENTRETIEN
Samuel Trosow

EDUCATORS SAVE IN SMART WAYS.



LES ÉDUCATEURS ÉCONOMISENT INTELLEGGEMENT.

When it comes to saving money, CAUT members enjoy preferred savings in car insurance and access to extra perks, like:

- In-classroom coverage for personal belongings
- 24/7 Emergency Claims Service
- First Claim Forgiveness
- AIR MILES® Reward Miles[±]

Just by calling for a quote, you'll be entered for a chance to win a \$20,000 cash prize![†]

Call today to find out how Johnson can help you save on your home and car insurance.

Lorsqu'il s'agit d'économiser de l'argent, les membres de l'ACPPU bénéficient d'économies préférentielles sur l'assurance auto et de l'accès à des atouts supplémentaires, tels que :

- Protection pour les biens personnels dans la salle de classe
- Service d'urgence pour le règlement des sinistres, 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- Pardon de la première réclamation
- Milles de récompense AIR MILES^{MD±}

Il suffit de téléphoner pour obtenir une soumission afin de courir la chance de gagner un prix de 20 000 \$ en argent comptant![†]

Téléphonez dès aujourd'hui pour découvrir de quelles façons Johnson peut vous aider à réduire le coût de vos assurances habitation et auto.

1.855.616.6708
Johnson.ca/educator
Johnson.ca/educateur



Johnson Assurance est un nom commercial de Johnson Inc. («JI»), un intermédiaire d'assurance agréé qui fait affaire sous le nom de Services d'assurance Johnson en Colombie-Britannique et Johnson Inc. au Manitoba. Au Québec, les polices d'assurance habitation et auto sont souscrites auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances («RSA»), qui en outre traite les demandes de règlement, et dans le reste du Canada, elles sont principalement souscrites auprès d'Unifund, Compagnie d'Assurance («UCA»), qui elle aussi traite les demandes de règlement. Les garanties et avantages décrits ne s'appliquent qu'aux polices d'assurance souscrites auprès d'UCA ou de la RSA. L'assurance auto n'est pas offerte en Colombie-Britannique, en Saskatchewan ni au Manitoba. Les assurances habitation et auto ne sont pas offertes au Nunavut. JI, RSA et UAC sont des filiales apparentées. Des critères d'admissibilité, des restrictions, des exclusions ou des frais supplémentaires peuvent s'appliquer ou varier selon la province ou le territoire. *Les milles de récompense AIR MILES^{MD} ne sont accordés qu'au titre des polices ordinaires d'assurance habitation et auto souscrites auprès d'UCA ou de la RSA (au Québec). Lors d'un paiement de primes, un (1) mille de récompense est accordé pour chaque tranche de 205 de prime (taxes incluses). Les milles de récompense ne sont pas offerts en Saskatchewan ni au Manitoba et sont limités à 15 milles de récompense AIR MILES par mois, par police d'assurance pour les résidents du QC. ^{MD}MC Marque déposée/de commerce d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et Johnson (au nom d'UCA), et au Québec, Roins Financial Services Limited. [†]AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. Le concours se déroule du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 et est ouvert à tous les résidents autorisés du Canada (excluant Nunavut), ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence et qui sont membres d'un groupe reconnu de JI (sauf les membres d'un groupe du secteur des soins de santé), avec lequel JI a conclu une convention d'assurance. Un (1) prix à gagner : 20 000 \$ CA. Des conditions ou restrictions peuvent être appliquées. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus. Un test d'aptitude en mathématiques est requis. Règlement : johnson.ca/argent2020

Johnson Insurance is a trademark of Johnson Inc. ("JI"), a licensed insurance intermediary, and operates as Johnson Insurance Services in British Columbia and Johnson Inc. in Manitoba. Home and car policies underwritten, and claims handled, by Royal & Sun Alliance Insurance Company of Canada ("RSA") in Quebec and primarily underwritten, and claims handled, by Unifund Assurance Company ("UAC") in the rest of Canada. Described coverage and benefits applicable only to policies underwritten by UAC or RSA. Car insurance not available in BC, SK or MB. Home and car insurance not available in NU. JI, RSA and UAC share common ownership. Eligibility requirements, limitations, exclusions or additional costs may apply, and/or may vary by province or territory. *AIR MILES® Reward Miles awarded only on regular home and car insurance policies underwritten by UAC or RSA (in Quebec). At the time the premium is paid, one (1) Mile is awarded for each \$20 in premium (including taxes). Miles are not available in SK or MB. In Quebec, up to a maximum of 15 AIR MILES Reward Miles per month, per policy. ^{MD}TM Trademarks of AM Royalties Limited Partnership used under license by LoyaltyOne, Co. and JI (for UAC), and in Quebec Roins Financial Services Limited. [†]NO PURCHASE NECESSARY. Open May 1, 2020 – April 30, 2021 to legal residents of Canada (excluding NU) who have reached the age of majority in their jurisdiction of residence and are a member of a recognized group of JI (excluding members of any group in the health care sector) with whom JI has an insurance agreement. One(1) available prize consisting of CAD \$20,000. Conditions and/or restrictions may be imposed. Odds of winning depend on the number of eligible entries received. Math skill test required. Rules: johnson.ca/cash2020

Emergencies fast and slow



by BRENDA AUSTIN-SMITH

“How did you go bankrupt?” one character asks another in Hemingway’s *The Sun Also Rises*. “Two

ways,” comes the answer: “Gradually and then suddenly.” The phrase fits the moment, as two academic disasters unfold. One, the apparent insolvency of Laurentian University seemed to have happened overnight. The other, the dismantling of Alberta’s post-secondary system by that province’s government, has been slow and steady, though it is heading in a similar direction. No matter where we look, we see the destructive effects of political attacks on higher education that involve the weaponizing of funding and the use of legislation to wriggle out of collective agreements and undo collegial governance, the cornerstone of autonomy in our system.

The whittling away of financial support for colleges and universities has been an existential threat to our sector for years, but CAUT members might not realize how bad things are. Canada ranks twenty-eighth out of thirty-five OECD countries in terms of public funding for post-secondary education (PSE). Public money accounts for only 54% of PSE funding in Canada. The rest is all private. That puts us behind the entire EU block and ahead of only the UK, Japan, the USA, Chile, Australia, Korea and New Zealand. It’s nothing to be proud of. In 1992, the federal government’s contribution to PSE amounted to \$3,432 per post-secondary student (in 2019\$). In 2018-19, the federal government’s per student contribution was only \$2,046. There hasn’t been a top-up to core funding for PSE since 2008, during the Harper government. The erosion of public funding in our sector leads directly to higher tuition costs for students and their families, more part-

time and precarious teaching, and all the other negative outcomes our members experience and witness each day. This is the gradual part of the picture.

But what places like Alberta show us is how provincial governments compound and accelerate that damage. Even as COVID upended the work of colleagues, the Kenney government announced cuts of \$117.6 million to university and college grants. These were distributed differentially, with some shouldering cuts of up to 20%. There was no adjustment for inflation; the tuition cap was lifted, and education tax credits were eliminated. The scale of this withholding is breathtaking. In 2019, the University of Alberta faced a loss of \$44 million to its budget; the University of Calgary faced losses of over \$32 million. The University estimates that almost 1100 full time equivalent jobs will be lost there alone between 2019 and 2022. Future plans to tie PSE funding to performance metrics have been shelved during the pandemic, but it’s not clear for how long.

These moves are designed to force the entire sector to fulfill the narrow, utilitarian goals of a provincial government that has no interest in education for the public good. Slashing supports for education in a pandemic is one of the worst things a government can do. And to what end? PSE already prepares students for practical and professional trades and careers. But it has always done much more than this. Transforming universities into job training centres is no way to encourage the creativity and responsiveness that businesses claim they want. You don’t get from a novel virus to a vaccine by stripping academics of the freedom and resources they need to find answers to global problems. The coercive restructuring of the Alberta academic system threatens the independence and quality

of the institutions that manage to survive it. The edge that separates viability from total collapse is visible from here.

And then there is Laurentian. The administration did not inform the academic staff association of its plan to file for insolvency protection before invoking the *Companies’ Creditors Arrangement Act*. But there were signs of trouble before this announcement on February 1. The academic staff association has over 100 active grievances – one for every six of its members. The university board has refused to engage in good business practices let alone collegial governance. It has trampled over the academic decisions of its Senate, made poor financial decisions, and refused calls for reliable financial information and accountability. The administration could have invoked the financial exigency clause of the collective agreement, but chose to style itself as a business run into the ground rather than a public university with responsibilities to its staff, who will now join a long line of creditors. It all happened gradually until it was all of a sudden.

Holding Laurentian’s failed administration to account, and seeking fairness for our colleagues, will require political action. So will helping CAUT members and allies in Alberta. Sign the petitions, join the honk-at-thons, build snow penguins at the legislature, hold online meetings to share strategy. Phone your MLA or MPP and then join CAUT in urging the federal government to increase the funding that can stave off more disasters. These are problems decades in the making, and only our collective action can stop more of them from happening. ■

Désastres soudains et graduels

par **BRENDA AUSTIN-SMITH**

« Comment avez-vous fait faillite? », demande l'un des protagonistes du roman d'Hemingway *Le soleil se lève aussi*. « De deux manières. Graduellement, et puis soudainement », lui répond son interlocuteur. Ces propos semblent aujourd'hui faire écho à deux désastres frappant le milieu académique. L'un, l'apparente insolvabilité de l'Université Laurentienne, serait survenu soudainement. L'autre, le démantèlement du système d'éducation postsecondaire de l'Alberta par le gouvernement provincial, s'est déployé lentement et graduellement. Les deux, toutefois, mènent vers une issue similaire. Partout où nous posons le regard, nous percevons les effets dévastateurs de la joute politique sur l'enseignement supérieur, avec les menaces pesant sur le financement, et le recours à la loi pour passer outre aux conventions collectives et pour décimer la gouvernance collégiale, pierre angulaire de l'autonomie dans notre système.

L'érosion du soutien financier aux collèges et aux universités menace les fondements même de notre secteur depuis des années. Le Canada se situe au 28^e rang des 35 pays de l'OCDE pour le financement public de l'éducation postsecondaire (EPS). Seulement 54 % du financement de l'EPS au Canada provient des fonds publics. Le reste provient de sources privées. Tous les pays de l'UE nous devancent. Seuls le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis, le Chili, l'Australie, la Corée et la Nouvelle-Zélande sont derrière nous. En 1992, la contribution du gouvernement fédéral à l'EPS s'élevait à 3 432 \$ par étudiant (en \$ de 2019). En 2018-2019, cette contribution était passée à 2 046 \$. Le dernier supplément fédéral pour soutenir les coûts de fonctionnement de l'EPS remonte à 2008, sous le gouvernement Harper. L'érosion du financement public dans notre secteur entraîne une augmentation des frais de

scolarité pour les étudiants et leur famille, une précarisation accrue de l'enseignement, et toutes les autres conséquences néfastes que subissent et observent nos membres chaque jour.

En examinant la situation en Alberta, nous constatons à quel point les gouvernements provinciaux aggravent et accélèrent les dommages. Alors même que la COVID perturbait le travail de nos collègues, le gouvernement Kenney retranchait 117,6 millions \$ aux subventions des universités et collèges. Selon les établissements, les réductions pouvaient atteindre jusqu'à 20 %. De plus, le gouvernement n'a pas prévu d'indexation, a supprimé le plafond des frais de scolarité et a éliminé les crédits d'impôt pour frais de scolarité. L'ampleur de ces compressions est proprement effrayante. En 2019, elles représentaient une saignée de 44 millions \$ dans le budget de l'Université de l'Alberta, et de plus de 32 millions \$ dans celui de l'Université de Calgary. Dans la foulée, cette dernière anticipe la perte de quelque 1 100 postes équivalents temps plein entre 2019 et 2022. Les projets d'implantation de modèles de financement fondé sur le rendement ont été suspendus pendant la pandémie, mais personne ne sait pour combien de temps.

Sabrer le financement de l'éducation pendant une pandémie est la pire chose qu'un gouvernement puisse faire. L'EPS prépare les étudiants à un éventail de carrières professionnelles. Transformer les universités en centres de formation professionnelle ne contribue nullement à stimuler la créativité et la réactivité que les entreprises recherchent. Il est impossible de passer de l'éclosion d'un nouveau virus à la fabrication d'un vaccin en privant le personnel académique de la liberté et des ressources nécessaires pour trouver des réponses à des problèmes mondiaux. La nature coercitive de la restructuration du secteur académique en Alberta menace

l'autonomie et la qualité des établissements qui y survivront.

Du côté de l'Université Laurentienne, l'administration n'a pas communiqué à l'association de personnel académique son intention de demander la protection judiciaire en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Plusieurs facteurs témoignaient de problèmes avant l'annonce du 1^{er} février. L'association de personnel académique a plus de 100 griefs actifs. Le conseil de l'établissement a refusé de mettre en place de bonnes pratiques de gestion et, à plus forte raison, la gouvernance collégiale. Il a bafoué les décisions de son sénat en matière académique, pris de mauvaises décisions financières, et fait fi des demandes d'information financière fiable et de reddition de comptes. L'administration aurait pu invoquer la clause de nécessité financière de la convention collective, mais a décidé de se positionner en tant qu'entreprise insolvable plutôt qu'institution publique redevable envers son personnel qui s'ajoute maintenant à une longue liste de créanciers.

Afin d'exiger des comptes de l'administration pour sa mauvaise gestion et d'obtenir justice pour nos collègues, nous devons exercer des pressions politiques. Signer les pétitions, participer à un défilé avec concert de klaxons, ériger des pin-gouins de neige devant l'Assemblée législative, tenir des assemblées en ligne pour définir des stratégies collectives, téléphoner aux membres de l'Assemblée législative ou du parlement provincial sont autant de moyens à votre disposition pour ce faire. Joignez-vous aussi à l'ACPPU pour exhorter le gouvernement fédéral à accroître le financement de l'EPS de manière à éviter les désastres en devenir des prochaines décennies. Seule notre action collective peut les juguler. ■

Unprecedented insolvency at Laurentian University

The Canadian Association of University Teachers (CAUT) is deeply concerned over the unprecedented situation at Laurentian University, which has filed for court protection under the *Companies' Creditors Arrangement Act*.

CAUT notes that contributing factors leading to the crisis include a lack of transparent and accountable institutional governance by the Laurentian administration, recent cuts by the Ontario government, and the long-standing erosion of public funding for post-secondary education.

"This has local, regional and national implications for post-secondary education and the people who work in our universities and colleges," says Brenda Austin-Smith, CAUT president. "CAUT will be supporting the Laurentian University Faculty Association (LUFA) to ensure it gets the legal, financial, and other support it needs to protect workers and students."

CAUT is working closely with LUFA and the Ontario Confederation of Faculty Associations to ensure the best possible outcomes for quality education from the anticipated restructuring of the university while holding senior administrators to account for poor financial management. ■

Situation d'insolvabilité sans précédent à l'Université Laurentienne

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est très préoccupée par la situation sans précédent à l'Université Laurentienne, cette dernière ayant demandé la protection des tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

L'ACPPU indique que la situation est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'absence de transparence et de gouvernance responsable de la part de l'administration de l'université, les coupes récentes effectuées par le gouvernement ontarien, et l'érosion constante du financement public de l'éducation postsecondaire.

« Cette situation a des répercussions locales, régionales et nationales pour l'éducation postsecondaire et les personnes qui travaillent dans nos universités et collèges », souligne la présidente de l'ACPPU, Brenda Austin-Smith. « L'ACPPU aidera



l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL) à bénéficier du soutien juridique et financier, et des autres formes de soutien dont elle a besoin pour pouvoir protéger le personnel et les étudiants. »

L'ACPPU travaille en étroite collaboration avec l'APPUL et avec l'Union des associations de professeurs des universités de l'Ontario (OCUFA), pour veiller au rétablissement d'une éducation de qualité à l'issue de l'éventuel processus de restructuration de l'université tout en exigeant des comptes de la haute direction pour sa mauvaise gestion financière. ■

CAUT calls for review of police, CSIS surveillance on campuses

In a letter addressed to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, Bill Blair, CAUT is calling for a review of protocols regarding RCMP and CSIS activities on campus following recent instances of surveillance of students and academics.

"The presence of the RCMP or CSIS at academic activities constitutes a serious threat to academic freedom," says David Robinson, CAUT Executive Director. "Students and academic

staff need to discuss and debate a variety of ideas, even those that challenge dominant paradigms, without fear of police surveillance.”

The letter was prompted by revelations that RCMP officers attended a book launch at Mount Allison University and reports of CSIS activities targeting Muslim students on campus.

“The impacts of security agency surveillance and presence on campus has the same chill effect today as it has in the past,” notes Robinson. “It is time to renew the checks and balances on security agencies’ activities on campuses.” ■

L’ACPPU demande un examen des activités des agences de sécurité sur les campus

Dans une lettre adressée au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Bill Blair, l’ACPPU demande un examen des protocoles régissant les activités de la GRC et du SCRS sur les campus dans la foulée d’une récente surveillance exercée auprès d’étudiants et de membres du personnel académique.

«La présence de la GRC ou du SCRS à des activités académiques constitue une grave menace à la liberté académique», dit David Robinson, directeur général de l’ACPPU. «Les étudiants et le personnel académique doivent pouvoir discuter et débattre de toutes sortes d’idées, même celles qui remettent en question les principes dominants, et ils doivent pouvoir le faire sans craindre d’être surveillés par la police.»

Cette lettre se veut une réponse à la présence d’agents de la GRC au lancement d’un livre à l’Université Mount Allison et au signalement d’activités du SCRS ciblant des étudiants musulmans sur le campus.

«Les activités de surveillance des agences de sécurité et leur présence sur les campus ont le même effet troublant que par le passé», signale David Robinson. «Le temps est venu de rétablir l’équilibre des pouvoirs en ce qui concerne les activités des agences de sécurité sur les campus.» ■

International solidarity with academic staff around the world

Education International’s Further and Higher Education and Research Conference took place virtually in early February and was chaired by CAUT’s Executive Director, David Robinson. The role of unions in the defense and promotion of academic freedom around the world was a focus of the discussions.

As part of its membership in Education International, CAUT

continues to support partner organizations in the Global South in their efforts to improve working conditions and collegial governance. CAUT recently provided grants to the College Lecturers Association of Zimbabwe and the Malaysian Academic Movement.

The college lecturers in Zimbabwe have joined with other public sector unions in protracted job action as high inflation has eroded public sector salaries to the point where workers cannot afford to go into work. CAUT is supporting their upcoming bargaining conference, which will be pivotal as the economic situation has worsened due to the pandemic. In Malaysia, CAUT is supporting a judicial review over government interference in university governance.

Education International is a global union federation that represents organisations of teachers and other education employees. ■

Solidarité internationale avec tous les membres du personnel académique

La Conférence de l’Internationale de l’Éducation sur l’enseignement postsecondaire, supérieur et la recherche s’est tenue virtuellement au début de février sous la présidence du directeur général de l’ACPPU, David Robinson. Le rôle des syndicats dans la défense et la promotion de la liberté académique dans le monde a mobilisé les discussions.

En tant que membre de l’Internationale de l’Éducation, l’ACPPU continue de soutenir les efforts des organisations partenaires dans les pays du Sud pour améliorer les conditions de travail et la gouvernance collégiale. L’ACPPU a récemment octroyé des subventions à la College Lecturers Association of Zimbabwe et au Malaysian Academic Movement.

Les chargés de cours des collèges du Zimbabwe ont entrepris, conjointement avec d’autres syndicats du secteur public, des moyens de pression prolongés, l’inflation ayant érodé les salaires du secteur public au point où les membres du personnel enseignant n’ont plus les moyens de rentrer au travail. L’ACPPU soutiendra l’association dans ses négociations qui seront déterminantes compte tenu de la détérioration de la situation économique en raison de la pandémie. L’ACPPU contribue à un examen judiciaire en Malaisie sur l’ingérence du gouvernement dans la gouvernance de l’université.

L’Internationale de l’Éducation est une fédération syndicale mondiale qui représente les organisations d’enseignants et d’employés de l’éducation à travers le monde. ■

Academic advisor Au cœur de la question

P.F. of EDMONTON writes

I am reluctant to go back to the classroom until vaccination is widespread. Can my administration require staff and students to show proof of vaccination before returning to campus?



DAVID ROBINSON answers

Although the science is clear that you should be vaccinated for personal and community protection, the law is not definitive as to whether employees in a workplace can be required to be vaccinated. The case law suggests that in workplaces with high levels of social interaction, and especially in health care settings, an employer could require an employee to vaccinate as a condition of coming to work. This is particularly so where there is no clear collective agreement language on the issue.

Any mandating of COVID vaccination by your administration will need to: 1) weigh individual employee privacy rights and personal autonomy against the safety of others; 2) be based on strong evidence of the effectiveness of the vaccine in the specific environment in question; 3) account for the effectiveness of possible, reasonable alternative options (such as masking and social distancing or working from home); ensure the policy or rule reasonably applies to all those in the workplace (e.g. all staff, administrators and students); and, 4) provide accommodation for those whose health or religious beliefs do not permit vaccination. Even in the latter case, however, those who are not vaccinated may be excluded from the workplace if it is demonstrated that they pose an unacceptable risk to others.

You should consult with your academic staff association and its Joint Health and Safety Committee to ensure the safest re-opening of campuses for all. ■

Academic Advisor offers advice about your rights at work.
To send in a question, write to bulletin@caut.ca.

P.F. D'EDMONTON écrit

J'hésite à retourner en classe avant que tout le monde soit vacciné. Mon administration peut-elle exiger des membres du personnel et des étudiantes et étudiants une preuve de vaccination pour pouvoir retourner sur le campus?

DAVID ROBINSON répond

D'un point de vue scientifique, la vaccination s'impose pour notre protection personnelle et celle de la communauté. D'un point de vue légal, cependant, la loi demeure imprécise quant à la possibilité pour un employeur d'exiger que ses employés soient vaccinés. La jurisprudence laisse supposer que dans les milieux de travail où il y a énormément d'interactions sociales, et surtout dans le secteur de la santé, l'employeur peut obliger un employé à se faire vacciner pour pouvoir se présenter au travail. C'est surtout le cas dans les milieux où il n'y a pas de convention collective qui traite clairement de la question.

Toute mesure imposée par votre administration en vue d'obliger les membres du personnel à se faire vacciner contre la COVID devra : 1) peser soigneusement le respect des droits à la vie privée et à l'autonomie des employés par rapport au droit à la sécurité des autres; 2) être fondée sur de solides données probantes quant à l'efficacité du vaccin dans le milieu en question; 3) tenir compte de l'efficacité de mesures de rechange raisonnables (comme le port du masque, la distanciation sociale ou le télétravail); faire en sorte qu'elle s'applique raisonnablement à toutes les personnes dans le milieu de travail (p. ex., tous les membres du personnel, de la direction et des effectifs étudiants); et, 4) prévoir un accommodement pour les personnes dont la santé ou les croyances religieuses ne permettent pas la vaccination, sous réserve qu'elles puissent être exclues du milieu de travail s'il est démontré qu'elles posent un risque inacceptable pour les autres.

Je vous invite à consulter votre association de personnel académique et son comité mixte de santé et sécurité afin d'assurer la réouverture des campus en toute sécurité pour toutes et tous. ■

« Au cœur de la question » vous offre des conseils sur vos droits au travail.
Faites parvenir vos questions à bulletin@caut.ca.





ON THE COVER

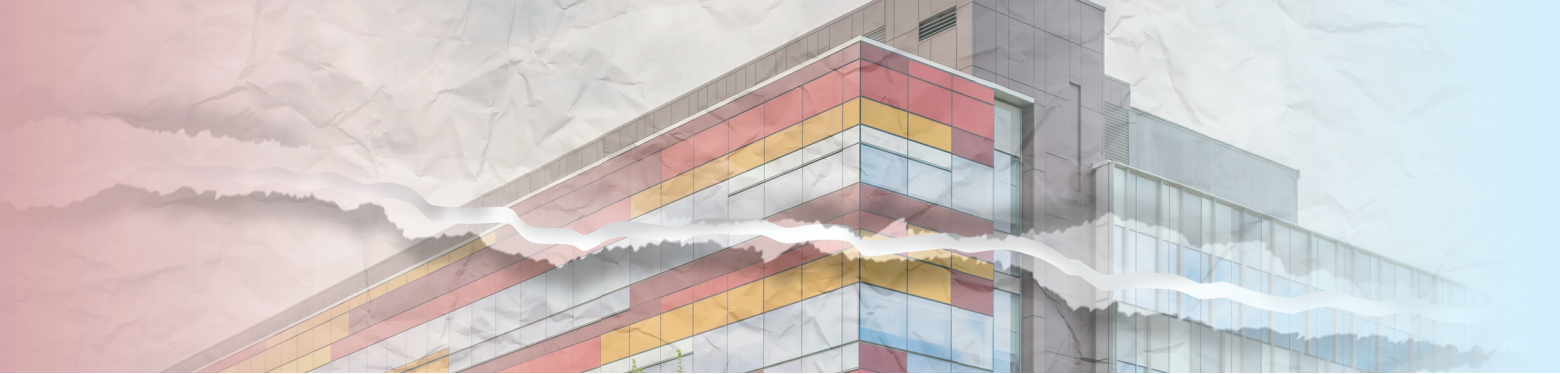
Academic restructuring at the University of Alberta

EN COUVERTURE

La restructuration à l'Université de l'Alberta



OMIC HEALTH ACADEMY



Alberta's post-secondary education (PSE) workers are reeling from a one-two punch delivered by the province's United Conservative Party government. First came cuts in three provincial budgets in a row totalling over \$400 million, and more to come.

Next came the introduction of performance-based funding (PBF) which, although temporarily on hold due to the pandemic, will measure PSE institutions' "performance" against a series of metrics and tie up to forty per cent of operating grants to success in meeting targets. Alignment of enrolments and programs with the labour market as well as linking funding to factors beyond the reach of institutional control, such as graduate income and rate of employment, are possible markers under the model.

The cuts have led to significant job losses and other cost-cutting measures in higher education workplaces across the province, with administrations scrambling to find savings through "transformative efficiencies." The blow landed hard at the University of Alberta, which bills itself as a "Top 5 Canadian university", employing thousands of academic,

administrative and other support staff responsible for delivering that "top" experience to some 40,000 students annually.

Ricardo Acuña, president of the Association of Academic Staff at the University of Alberta (AASUA), says the institution is facing the highest percentage of funding cuts as compared to any other in the province, necessitating a drastic overhaul of operations.

"Budget 2021 brings the total cuts to the University of Alberta's operational grant to \$170 million since 2019. That is a 25% reduction," Acuña notes. "It's causing problems."

Those problems are being addressed – ostensibly – by the administration's decision to undertake a massive academic and administrative restructuring driven by an international management consultancy firm, the NOUS Group. Acuña calls the scope and speed of change "unprecedented, with the international consulting firm at the heart of it and advising from the beginning."

Despite the enormity of the proposed changes, staff have been largely cut out of the process.

Les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation postsecondaire (EPS) en Alberta ont encaissé deux coups durs portés par le gouvernement du Parti conservateur uni de la province. D'une part, le gouvernement a imposé des compressions totalisant plus de 400 millions \$ dans trois budgets successifs, et en annonce d'autres.

D'autre part, il a implanté le financement fondé sur le rendement (FFR), temporairement suspendu en raison de la pandémie, qui liera jusqu'à 40 % des subventions de fonctionnement des établissements à des indicateurs de « rendement » mesurant l'atteinte d'objectifs. L'alignement des inscriptions et des programmes sur les besoins du marché du travail et un financement conditionnel à des facteurs échappant au contrôle des établissements, comme les salaires des diplômés et les taux d'emploi, peuvent compter au nombre des balises de ce mode de financement.

Les compressions ont entraîné une importante perte d'emplois et d'autres mesures de réduction des coûts dans les universités et collèges de la province, les administrations s'échinant à réaliser des économies au moyen d'« efficacités transformatrices ». Le coup a fait très mal à l'Université de l'Alberta qui se targue de figurer au palmarès des 5 meilleures universités canadiennes, et qui emploie des milliers de personnes au sein de son personnel académique, administratif et

de soutien procurant une expérience « de qualité supérieure » à quelque 40 000 étudiantes et étudiants chaque année.

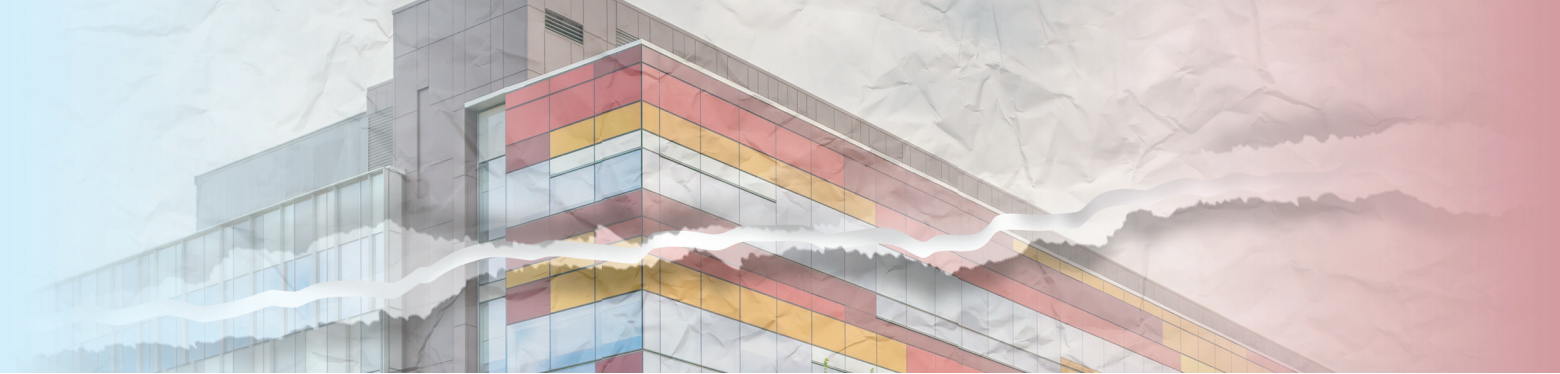
Selon Ricardo Acuña, président de l'association du personnel académique de l'Université de l'Alberta (AASUA), les coupes budgétaires que subit actuellement l'établissement sont supérieures, proportionnellement, à celles imposées ailleurs au Canada et l'obligent à remanier complètement ses opérations.

« Le budget 2021 porte le total des coupes aux subventions de fonctionnement de l'Université de l'Alberta à 170 millions \$. C'est une réduction de 25 % », signale M. Acuña. « Cela cause de sérieux problèmes. »

L'administration a décidé de s'attaquer – ostensiblement – à ces problèmes en réalisant une profonde restructuration académique et administrative sous la conduite de la société internationale de conseil en gestion NOUS Group. Pour M. Acuña, la portée et la rapidité des changements sont « sans précédent, la société de conseil guidant l'exercice depuis le début. »

Malgré l'énormité des changements proposés, le personnel a largement été écarté du processus.

« La feuille de route de la restructuration, nous a-t-on informés, allait être établie par NOUS, selon le modèle de la restructuration réalisée à l'University of Sydney en Australie,



“

The government has cut over \$400 million in its first three budgets. There is a further 7% expected next year.

“The roadmap for the restructure, we were informed, would be provided by NOUS. The model would be the University of Sydney in Australia, the restructuring of which was also handled by NOUS,” says Acuña. “Neither the AASUA nor the non-academic staff association were allowed participation on the working groups, and we were refused access to any of the

également prise en charge par NOUS», indique M. Acuña. «Ni l'AASUA ni l'association de personnel non académique n'ont été invitées à participer aux groupes de travail; nous n'avons pas non plus eu accès aux avis, aux données de référence ou à l'information financière sur lesquels reposent les plans et les projections financières.»

Les résultats de la restructuration à l'University of Sydney ne sont toutefois pas aussi faciles à camoufler.

Nick Riemer, chargé d'enseignement senior au département d'anglais et de linguistique de l'University of Sydney, et délégué de la section locale du National Tertiary Education Union, affirme que la restructuration a entraîné un recul massif en matière de liberté académique, de collégialité et de qualité académique.

« Vous auriez énormément de difficulté à trouver parmi mes collègues à l'université une seule personne qui nierait le fait que nous sommes dans un milieu relevant d'une administration remaniant perpétuellement les paramètres de base de notre travail », déclare M. Riemer. « Nous sommes aux prises avec des restructurations constantes, des balises qui changent sans cesse, ce qui a pour effet de créer un climat d'incertitude, d'anxiété et de précarité. Nul ne peut tenir la structure institutionnelle pour acquise, ou compter sur un contexte durable pour accomplir son travail. Chaque poste est constamment

advice, benchmark data, or financial information that formed the basis of the plans and financial projections.”

The results of the Sydney restructuring, however, aren't so easily hidden.

Nick Riemer, a senior lecturer in the English and Linguistics Department at the University of Sydney, and local representative of the National Tertiary Education Union, says the Sydney restructuring has been a massive step backward for academic freedom, collegiality and academic quality.

“You'd be hard-pressed to find any of my colleagues at the University who don't acknowledge that we are in an environment characterized by permanent management realignment of the basic parameters of our work,” Riemer relates. “We're continually facing restructures, the goalposts are continually shifting and that leads to a general climate of uncertainty, anxiety, and precarity. No one can take the institutional structure for granted, or hope there's some fair chance of an ongoing durable context for their work at the University. Everybody's position is always under threat and the organizational arrangements that really make our work possible are always up for grabs.”

menacé et les ententes organisationnelles qui rendent notre travail possible sont invariablement remises en cause. »

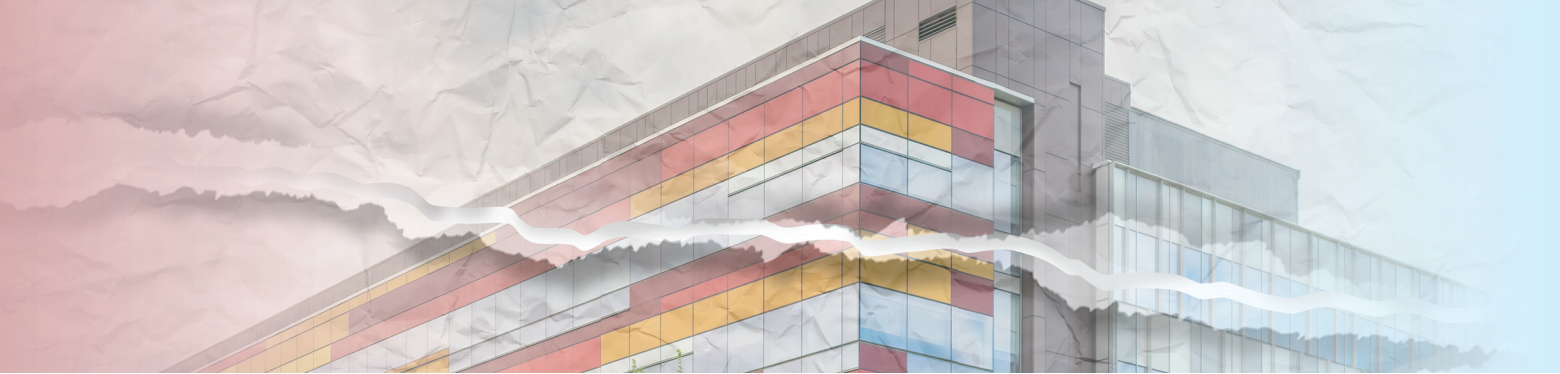
Or, sans surprise, le gouvernement australien a aussi implanté le financement fondé sur le rendement dans les universités en 2019.

M. Acuña trouve « alarmante » l'adoption, par le gouvernement Kenney, de tactiques remarquablement similaires.

« La restructuration à l'University of Sydney a été conçue et réalisée sur plusieurs années en réponse à de brutales mesures d'austérité et à une réduction du financement de l'éducation postsecondaire par le gouvernement australien », signale-t-il. « Ces programmes d'austérité sont toujours en place et les universités du pays continuent d'en subir les contrecoups. Pour faire face aux compressions et aux augmentations des droits de scolarité, certaines universités abolissent des programmes complets. Ce portrait effrayant que nous observons ici, c'est en fait ce que nous réserve l'avenir. »

Les administrateurs de l'Université de l'Alberta n'y vont pas de main morte, ayant déjà consolidé les services administratifs et de soutien pour l'ensemble de l'établissement : 400 postes ont été éliminés à ce jour et 600 autres le seront.

« Ils sont en train d'extraire les services transactionnels des départements et de les relocaliser dans des postes de travail modulaires ailleurs sur le campus. Ils sont totalement con-



Unsurprisingly, the Australian government had also introduced performance-based funding for universities in 2019.

Acuña calls the Kenney government's adoption of such strikingly-similar tactics "ominous."

"The restructuring at the University of Sydney which was developed and carried out over a number of years also came in response to brutal austerity and defunding of the post-secondary sector by the Australian government," he notes. "Today those austerity programs continue and the country's universities continue to feel the effects. Universities are shutting down entire programs to deal with the cuts and tuition increases. The observation is frightening: It's like looking down the tracks and seeing what's coming at us."

Administrators at the University of Alberta are not wasting any time instituting sweeping changes, with back end services already being consolidated across the board: 400 positions have been cut to date with another 600 coming.

"Transactional work is moving out of the department and being placed in cubicle farms, somewhere on campus. They're

really focused on economies of scale," Acuña says. "Naturally, we're concerned about the impact on number of jobs, pay scales, and for job security for academic and non-academic staff. How will it impact student and research services?"

Beyond these changes, however, it is a decision pushed through by the school's Board of Governors (BOG) at a contentious meeting last December that is fueling deep concern for traditional principles and processes around collegial governance, academic freedom, and notions of transparent, democratic decision-making. Former AAUSA President Carolyn Sale, who has also served on the General Faculties Council – the University's equivalent to a Senate – is blunt in her criticism of the decision to consolidate faculties into three "colleges," each headed by a newly-created administrative layer of "executive deans," the notion of which had been rejected by the GFC.

"The Board passed a motion ... in which it arranged for the colleges to have Executive Deans in the form of 'Seconded' Deans. This means that the Board failed to respect the recommendation that came forward to it from the General Faculties Council (GFC), and rejected what it has heard overwhelmingly

centrés sur les économies d'échelle», dit M. Acuña. «Nous sommes évidemment préoccupés par l'incidence de cette mesure sur le nombre d'emplois, les échelles salariales, et la sécurité d'emploi pour les membres du personnel académique et non académique. Quelles en seront les répercussions sur les services aux étudiants et la recherche?»

Outre ces changements, une décision imposée par le conseil des gouverneurs de l'établissement lors d'une réunion controversée en décembre dernier soulève de profondes inquiétudes relativement aux principes et processus traditionnels entourant la gouvernance collégiale, la liberté académique, et la notion de prise de décisions transparente et démocratique. L'ex-présidente de l'AASUA, Carolyn Sale, qui a aussi siégé au General Faculties Council (GFC) – l'équivalent du sénat universitaire – dénonce amèrement la décision de consolider les facultés en trois «collèges» dirigés par une nouvelle entité administrative formée de «doyens exécutifs», une mesure qui avait été rejetée par le GFC.

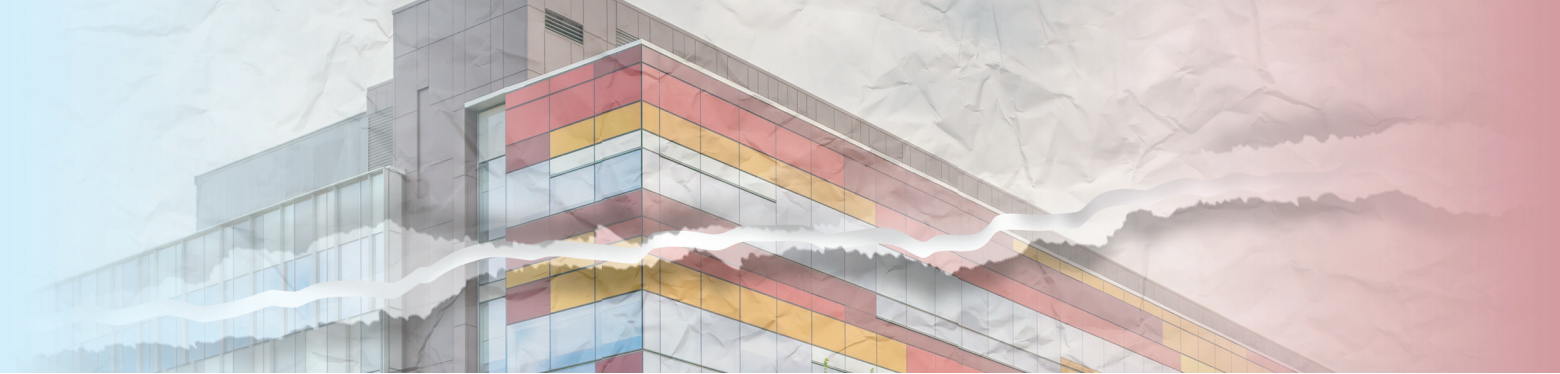
«Le conseil a adopté une motion [...] qui installe des doyens exécutifs à la tête des collèges sous la forme de doyens «détachés». C'est donc dire que le conseil a fait fi de la recommandation du General Faculties Council et de l'opinion de la grande majorité de la communauté universitaire qui lui ont été transmises – à savoir l'opposition à la création d'un nouvel



Le budget 2021 porte le total des coupes aux subventions de fonctionnement de l'Université de l'Alberta à 170 millions \$. C'est une réduction de 25 %.

échelon au sein de la haute direction quelle qu'en soit l'appellation», déclare Mme Sale dans le blogue «Arts Squared».

«Pour atteindre ses objectifs [...] le conseil a dû piétiner la gouvernance collégiale. Ce faisant, il a confirmé ce dont se doutait déjà une bonne part de la communauté universitaire [...] que le processus de consultation et de prise de décisions démocratique mis en place n'était que de la poudre aux yeux [...]», conclut-elle.



from the University community – that it does not support the creation of an additional level of senior administration no matter what the ‘Executive Deans’ are called,” Sale declares in her blog “Arts Squared.”

“To achieve its objectives... the Board had to ride roughshod over collegial governance. In so doing, it confirmed what much of the University community has feared from the outset...that this entire process involved a mere sham of consultation and democratic decision-making...” she concludes.

Acuña points to “how problematic it is for a group of political appointees, largely from the corporate world, to amend on the fly a recommendation that was developed over six months of dialogue, discussion, and consideration by the folks on the front lines of the academy.”

If this is not enough, post-secondary education workers across the province are waiting, with trepidation, for another shoe to drop in the form of the McKinsey Report, expected this spring, which will summarize findings and make recommendations after a sweeping review of Alberta’s PSE system by the American management consulting firm.

M. Acuña soulève le caractère problématique d’«une modification apportée à la sauvette par un groupe de personnes ayant bénéficié de nominations politiques et provenant en majeure partie du milieu des affaires à une recommandation élaborée au fil de six mois de discussion, et d’analyse par les personnes qui sont sur la ligne de front à l’université.»

Par surcroît, les travailleuses et travailleurs de l’éducation postsecondaire de la province appréhendent de nouveaux heurts avec la publication, ce printemps, du rapport McKinsey qui fera état des résultats et des recommandations issus du vaste examen du système d’éducation postsecondaire albertain effectué par le cabinet de conseil américain.

L’annonce en juin dernier, en pleine pandémie, de l’octroi du contrat de 3,7 millions \$ à McKinsey & Company a provoqué des remous au sein de la communauté universitaire puisqu’il s’inscrivait dans le contexte de deux budgets d’austérité consécutifs qui avaient déjà dévoilé les intentions du gouvernement.

Heather Young-Leslie, professeure agrégée en anthropologie et directrice du programme de subventions en sciences humaines à l’Université de l’Alberta a effectué une analyse approfondie et troublante sur McKinsey, ses liens étroits avec NOUS, et les principes philosophiques sur lesquels il fonde ses approches de « recalibrage » et de corporatisation des universités enrobées dans une gamme vertigineuse de termes nébuleux

The announcement last June, mid-pandemic, of the government’s award of the \$3.7 million contract to McKinsey & Company sparked concern in the academic community as it followed in the wake of two consecutive austerity budgets that had already shown the government’s hand.

Heather Young-Leslie, an adjunct Professor of Anthropology and Director of the Social Sciences & Humanities Grant Assist Program at the University of Alberta has done a disturbing, deep dive analysis on McKinsey, its intertwined relationship with NOUS, and their philosophical underpinnings to approaches such as “rightsizing” and the corporatization of universities, along with a dizzying array of coded buzzwords including “nimbleness”, “interdisciplinary” and “laser focus”.

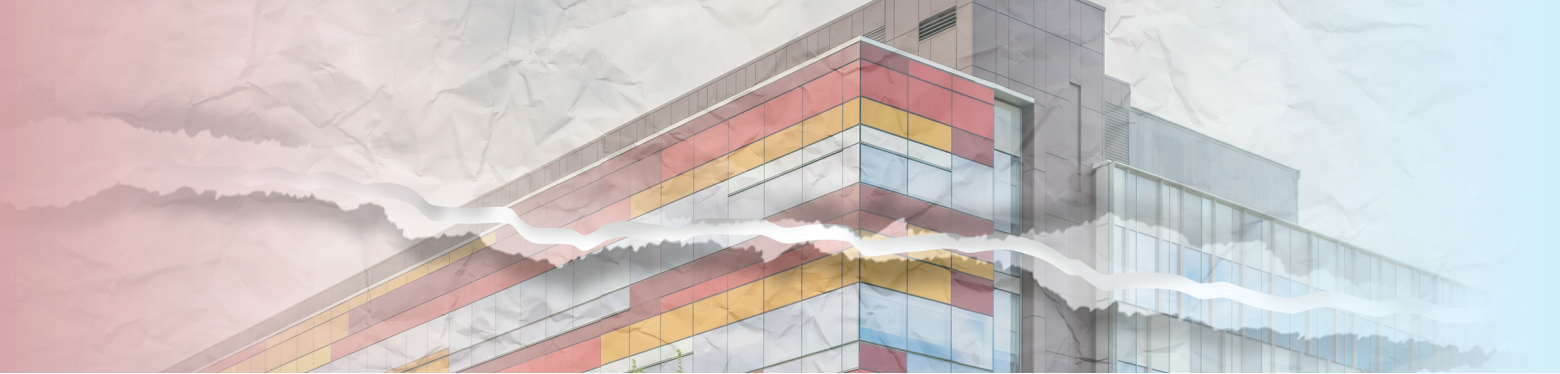
Her conclusion: “Whence will come the cost savings UAlberta needs? ...from draconian measures, such as vertical cuts, but beginning with cuts of Academic Teaching Staff positions, and downward pressure on the professoriate via managerial mechanisms such as the Faculty Evaluation Committees, algorithms that determine academic performance, and Key Performance Indicators.”

comme « agilité », « interdisciplinaire » et « focalisation ».

Sa conclusion : « D’où viendront les économies dont l’Université de l’Alberta a besoin? [...] de mesures radicales, comme des coupes verticales, à commencer par une diminution des postes au sein du personnel enseignant, et une pression à la baisse sur la titularisation au moyen de mécanismes de gestion comme les comités d’évaluation de l’enseignement, des algorithmes déterminant le rendement académique et des indicateurs de rendement clés. »

En prévision de la publication du rapport McKinsey, et des nouvelles mesures de restructuration et de compressions qui menacent le secteur, l’AASUA a joint ses efforts à d’autres groupes dans une perspective de mobilisation collective. Elle appuie notamment la campagne Stop PSE Cuts menée par la Confederation of Alberta Faculty Associations, l’Alberta Colleges and Institutes Faculties Association, le Council of Alberta University Students, et un éventail de syndicats de personnel académique et non académique.

« Nos membres ici à l’Université de l’Alberta sont en colère et veulent agir. Nous sommes tout particulièrement outrés de la décision du conseil de faire fi d’une recommandation du GFC. Nous explorons la possibilité de demander une révision judiciaire relativement aux décisions sur la restructuration qui nous sont imposées », dit M. Acuña.



With the McKinsey Report on its way, and further restructuring and cuts looming throughout the sector, the AASUA has joined ranks with other groups to mobilize. That includes supporting the “Stop PSE Cuts” campaign driven by the Confederation of Alberta Faculty Associations, the Alberta Colleges and Institutes Faculties Association, the Council of Alberta University Students, and a variety of local academic and non-academic campus unions.

“Our members here at U of A are angry and want to do something. In particular, we are really riled up about the Board's decision to ignore a recommendation from the GFC. We're exploring our legal options in requesting a judicial review, on the forced decisions on restructuring,” Acuña says.

“It's very hard to explain bicameral governance, academic freedom, the corporatization and creeping privatization of PSE to the media and public, but we need to try. The public should be concerned about this government's ideology.”

CAUT has written to the University of Alberta President Bill Flanagan to express concern about the “state of academic governance” at the institution and to urge recommitting to

the principle of collegial governance by fully respecting the authority of the General Faculties Council.

“[A]cademic freedom and collegial governance are the foundational values of our colleges and universities. It is therefore deeply troubling to learn of recent academic planning decisions taken by your Board that are contrary to recommendations of the GFC,” states the letter. “Given that this matter implicates important principles of collegial governance and academic freedom, CAUT, in cooperation with the AASUA, will monitor the situation closely and, subject to any additional information you may provide, will consider appropriate actions to take.” ■

« Il est très difficile d'expliquer la gouvernance bicamérale, la liberté académique, la corporatisation et la privatisation insidieuse de l'EPS aux médias et au public, mais nous devons essayer de le faire. Le public doit connaître les véritables tenants et aboutissants de l'idéologie de ce gouvernement. »

L'ACPPU a écrit au recteur de l'Université de l'Alberta, Bill Flanagan pour exprimer ses préoccupations quant à l'« état de la gouvernance académique » au sein de l'établissement et pour l'exhorter à se réengager envers le principe de la gouvernance collégiale en respectant totalement l'autorité du General Faculties Council.

« La liberté académique et la gouvernance collégiale sont les valeurs fondamentales de nos collèges et universités. Par conséquent, les récentes décisions en matière de planification académique prises par votre conseil à l'encontre des recommandations du GFC nous préoccupent beaucoup », soutient l'ACPPU dans la lettre. « Étant donné que cette question touche les importants principes de la gouvernance collégiale et de la liberté académique, l'ACPPU, en collaboration avec l'AASUA, suivra étroitement la situation et, sous réserve de toute information additionnelle que vous pourriez fournir, déterminera les mesures pertinentes à prendre. » ■

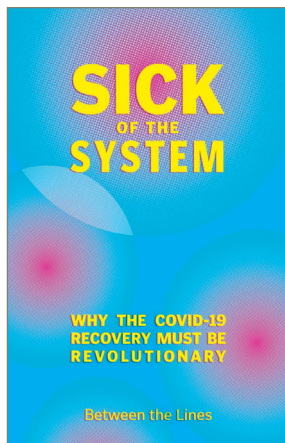
Support Our College and University

working conditions are learning conditions
Authorized by Public Interest Alberta 780-438-0411

stopPSEcuts.ca

Take Action
www.stoppsecuts.ca

Sick of the System



Edited by the BTL Editorial Committee
Between the Lines, 2020; 169 pp;
ISBN: 978-1-7711-3529-0.

by RACHEL K. BRICKNER

Sick of the System is a collection of essays by activists, academics, artists, and policy-makers, exploring, as editor Richard Swift writes, “what the COVID-19 crisis reveals to them about the world we live in, how it might change because of the pandemic, and what actions we can pursue to ensure these changes work towards justice and freedom for all.” The essays, written early in the first wave, show just how quickly the pandemic exposed, and made worse, crises and injustices in Canada involving a range of issues, such as health care, working conditions, domestic violence, climate change, structural racism, the criminal justice system, legacies of colonial violence, and poverty and economic inequality.

One important through line in the essays is that these crises are the result of decades of austerity and disinvestment from communities. On health care, for example, the essay by Jane E. McArthur, Margaret M. Keith, and James T. Brophy points to funding cuts dating back to Paul Martin’s Liberal government that have

continued to impact the sector, whether in terms of nursing staff shortages or failure in testing capacity. Karen Messing’s contribution illustrates how money-saving strategies in Quebec’s long-term care sector led to worse working conditions that compromised patient health. Gina Starblanket and Dallas Hunt emphasize that disinvestment in many Indigenous communities makes strategies for preventing COVID-19, such as hand washing, social distancing, and using private transportation, unfeasible.

Another theme running through the essays is the interconnected nature of many of these crises. Contributions call attention to the failures of neoliberal capitalism (Harry Glasbeek); corresponding increases in unemployment, homelessness, and dependence on food banks (John Clarke); and how the top-down response to the pandemic has reinforced capitalist, racist, and patriarchal systems (Gary Kinsman). Robyn Maynard and Justin Piché link these issues to the epidemics of structural racism and incarceration, noting that “abolition and decolonization require[s], minimally, remedying the long-standing subjugation and abandonment of Black, Indigenous, and other communities by the state by allocating resources towards housing, economic support, health and mental health care, and other necessities of life that have been denied to far too many people for far too long.”

The essays in *Sick of the System* call for a transformative response to these crises. There is room for the state as a critical part of the response, as Jamie Swift and Elaine Power argue in their call for a Universal Basic Income program. As some contributors note, however, it is important to be cautious of state-centric solutions. For example, even as the pandemic worsened conditions for those people currently incarcerated (Theo T., Cory B., and Jesse G.),

provinces and municipalities stepped up policing capacity, which disproportionately impacted those who are already marginalized (El Jones; Alexander McClelland). Alberto Toscano asks, “Can we avoid the seemingly intractable tendency to treat crises as opportunities for a further widening and deepening of state powers, in the absence and isolation of the people?” Not surprisingly, many contributors emphasize that responses must be developed by affected communities, in a public, participatory, and democratic way (Hugh Goldring and nicole marie burton; Andrew Jackson and Emma Jackson; Julie S. Lalonde). Moreover, solutions that prioritize people must consider the planet, and so Anita Girvan asks whether it is time to put the fossil fuel industry on life support.

Another through line running through these essays is a sense that change is not only necessary, but possible. Kai Cheng Thom writes that “Even if capitalist society does somehow recover, it cannot and will not look the same as it did before. ... There might be recovery. There is no going back.” Not going back means that there must be sustained activism by groups working in solidarity. John Clarke’s essay cautions that while it is not surprising that we are not currently seeing this activism, “the situation opening up in the wake of the virus will be one in which such things can change very rapidly.”

We cannot say for sure whether this change will come to pass, or in what form(s). However, the contributions to this volume illustrate the many different, yet intersecting, areas where change is necessary. It is unfortunate that these powerful essays are captured in a book rather than in some other format—blogs on a website? a podcast series?—that would be accessible to a broader audience. ■

Rachel K. Brickner, professor of Politics, Acadia University.

The Hassan Diab case: Injustice expands, need for redress and reform deepens



by ALEX NEVE

In a crushing decision that defies fundamental precepts of justice, and despite a lack of any credible evidence, a French appeal court ruled on January 27 that Canadian professor Hassan Diab should face trial on charges related to a harrowing synagogue bombing in Paris four decades ago.

The bombing of the synagogue on Rue Copernic in Paris in October 1980 was unspeakably horrifying. Four people were killed, and 42 others were injured. The explosives used in the bombing were hidden on a motorcycle parked outside the synagogue and detonated when it was full for shabbat service.

Beyond question, there must be justice and accountability for this heinous crime. The survivors and families of the victims have understandably maintained strong public and political pressure on French authorities over the years. The failure to hold those truly responsible for the attack is a troubling human rights concern, and one which has seen an innocent man, Dr. Diab, swept up in surreal injustice for more than 13 years.

In 2007, a reporter from the French newspaper *Le Figaro* approached Diab in Ottawa and informed him that he was being actively investigated by French authorities for the bombing. It came as shocking news for Dr. Diab, who holds a doctorate in sociology from Syracuse University and has been a Canadian citizen since 1993.

A year later, 28 years after the bombing, Hassan was arrested on a French extradition warrant. At that time, he was teaching at Carleton University, married

and a father to a young daughter.

French authorities alleged he belonged to the Popular Front for the Liberation of Palestine, who they hold responsible for the attack and, more specifically, that he had driven the motorcycle used for the bombing.

He adamantly denied the allegations against him. And his nightmare began.

Central to the case has been handwriting analysis of a signature from a Paris hotel registration card for a guest using the alias Alexandre Panadriyu. French authorities had concluded he was the bomber. They linked Diab through unreliable handwriting analysis, drawing on a sample from when he was studying at Syracuse many years later.

After a legal fight of over six years, Diab was extradited to France in November 2014. This despite the findings of Ontario Superior Court Justice Robert Maranger that the evidence against Diab was “convoluted, very confusing, with conclusions that are suspect”. He also found the central handwriting report to be “highly susceptible to criticism and impeachment”.

The bottom line? Even though the evidence that France presented in support of the extradition request was weak and unlikely to lead to a conviction, the state of the law in Canada was such that the extradition had to go ahead. And it did. The extradition ruling was subsequently upheld by the Ontario Court of Appeal. The possibility of a further appeal was denied by the Supreme Court on November 12, 2014. Dr. Diab was sent to France the following day.

Justice Maranger concluded his reluctant judgment committing Dr. Diab for extradition:

“It is presupposed, based on our treaty with France, that they will conduct a fair trial, and that justice will be done. This decision stands for that proposition, nothing more nothing less.”

This did not happen despite French assurances they were ready to bring Diab to trial. Instead, he was held in solitary confinement in the maximum-security Fleury-Mérogis Prison in Paris, never formally charged or brought to trial, for over three years. That itself violates international human rights safeguards with respect to arbitrary detention, fair trials, and torture and ill-treatment.

Further investigations by French authorities brought to light evidence corroborating Dr. Diab’s long-stated assertion that he had not even been in France at the time of the bombing. Through university records and eyewitness accounts, judges gathered proof backing up Diab’s claim that he was in Beirut writing university exams.

As the case, already “weak” and “convoluted” at the outset, further crumbled, four different investigative judges ordered his provisional release, on eight separate occasions. Other than a very brief period when he was released on bail in May 2016, all of those release orders were immediately overturned on appeal.

Then, on January 12, 2018, two French investigative judges dismissed the allegations against Diab entirely and ordered his immediate release. He returned to Canada three days later, where he met, for the first time, his three-year-old son.

It did not come as a surprise that French prosecutors appealed the decision to drop the case. It took three more years before the appeal served up the stunning decision

on January 27, 2021 ordering a trial to go forward.

In that time, the exceptionally weak case against Dr. Diab had continued to collapse. New handwriting analysis further debunked the legitimacy of the report that French authorities had relied upon during the extradition. Essentially it now means that there not a scintilla of credible evidence to support the decision to hold a trial.

Yet the trial will go forward. It is impossible to square that with Justice Maranger's once upon a time optimistic presumption that in France there would be a fair trial and that justice would be done.

Diab's French lawyers point to immense political pressure to keep the case going. Amélie Lefebvre notes that as "the families of the victims continue to call for justice ... it is extremely hard to let go of the only suspect that the victims and the public have." Diab's Canadian lawyer Don Bayne observes that "no justice system worthy of its name offers an innocent scapegoat to satisfy a demanding lobby. The prosecution of a demonstrably innocent man damages credibility of France's justice system."

Yet that is precisely what is occurring. Ultimately of course, justice is not served on the back of injustice.

Will France now seek his extradition (for a second time)? Has Canada learned a lesson such that the Minister of Justice would refuse that extradition request, given the virtually nonexistent case against Dr. Diab and the staggering catalogue of human rights violations that has characterized how he has been treated to date? Would French authorities take the extreme step of conducting an in absentia

trial without Hassan Diab's presence?

Wider questions remain as well. Will Dr. Diab be compensated for the role that Canadian officials played between 2007 and 2014, energetically supporting his extradition in the face of evidence that was dubious at best and allegedly withholding fingerprint evidence that pointed to his innocence?

Will the Canadian government carry out a fuller review of the circumstances of this case? A review that has been conducted by former Ontario Deputy Attorney General Murray Segal was limited to assessing whether the extradition was in keeping with Canadian law and policy, not whether there were deficiencies in that law and policy that made such an injustice possible.

There must be justice and accountability, including redress and an apology, for what Diab and his family have been put through, which is the focus of their lawsuit against the Canadian government. But there is no reason and certainly no need for the federal government to fight this out in court. The right thing to do would be to settle the case fairly; and then move on with the task of fixing Canada's extradition laws and practices to ensure that such a travesty of justice could not and will not happen again. ■

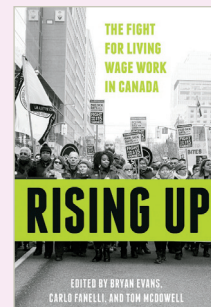
Alex Neve served as Secretary General of Amnesty International Canada's English Branch from 2000 – 2020.

This article was originally published February 2021 in the 5 PKI Global Justice Journal 4 (globaljustice.queenslaw.ca/news/the-hassan-diab-case-injustice-expands-need-for-redress-and-reform-deepens), a publication of Queen's University Law. Reprinted and edited with permission.

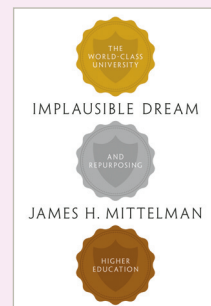
Spring Reading



Les think tanks et le discours expert sur les politiques publiques au Canada
www.press.uottawa.ca



Rising Up
www.ubcpress.ca



Implausible Dream
www.press.princeton.edu

L'affaire Hassan Diab : une injustice grandissante, une réparation nécessaire et une réforme indispensable

par ALEX NEVE

Dans une décision ahurissante qui défie les préceptes fondamentaux de la justice, et malgré l'absence de toute preuve crédible, ce 27 janvier, la Cour d'appel de Paris, en France, a statué que le professeur canadien Hassan Diab devrait être jugé pour des chefs d'accusation liés à un terrible attentat à la bombe perpétré contre une synagogue à Paris voici quarante ans.

L'attentat à la bombe commis contre la synagogue de la rue Copernic à Paris en octobre 1980 a été une horreur sans nom. Quatre personnes ont été tuées et 42 autres blessées. Les explosifs utilisés étaient cachés sur une moto qui était stationnée devant la synagogue et qui a explosé alors que celle-ci était bondée pour l'office du shabbat.

Il va sans dire qu'il faut établir les responsabilités à l'égard de ce crime haineux et rendre justice. Les survivants et les familles des victimes ont, à juste titre, exercé de fortes pressions publiques et politiques sur les autorités françaises durant toutes ces années. L'incapacité à trouver les véritables responsables de l'attentat pose un problème inquiétant sur le plan des droits de la personne, un problème qui a vu un homme innocent, à savoir le professeur Diab, subir une injustice surréaliste depuis plus de 13 ans.

En 2007, un journaliste du quotidien français *Le Figaro* a rencontré M. Diab à Ottawa et l'a informé que les autorités françaises menaient activement une enquête sur lui dans le cadre de l'attentat à la bombe. Cette information a été un choc pour M. Diab, qui est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Syracuse (New York) et qui possède la citoyenneté

canadienne depuis 1993.

Un an plus tard, en 2008, soit 28 ans après l'attentat à la bombe, M. Diab a été placé en état d'arrestation dans le cadre d'une demande d'extradition des autorités françaises. À l'époque, il enseignait à l'Université Carleton, était marié et père d'une petite fille.

Les autorités françaises ont allégué que M. Diab faisait partie du Front populaire de libération de la Palestine, qu'elles tenaient pour responsable de l'attentat, et elles l'ont accusé plus précisément d'avoir conduit la moto utilisée pour l'attentat.

M. Diab a catégoriquement rejeté les allégations portées contre lui. C'est là que son cauchemar a commencé.

Au cœur de cette affaire se trouve l'analyse graphologique d'une signature figurant sur la fiche d'enregistrement d'un hôtel parisien pour un client ayant utilisé comme *faux nom* Alexandre Panadriyu. Les autorités françaises étaient arrivées à la conclusion qu'il s'agissait du poseur de bombe. Elles ont établi un lien avec M. Diab à partir d'une douteuse analyse graphologique, en s'appuyant sur un échantillon d'écriture datant de l'époque où M. Diab étudiait à l'Université de Syracuse.

Après un combat juridique de plus de six ans, M. Diab a été extradé vers la France en novembre 2014, et ce malgré la conclusion du juge Robert Maranger, de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, selon laquelle les éléments de preuve présentés contre M. Diab étaient « ambigus, très confus, avec des conclusions douteuses ». Le juge Maranger a également conclu que l'analyse graphologique au cœur de l'affaire était « hautement

critiquable et peu fiable ».

Qu'est-ce que cela veut dire? Bien que les éléments de preuve présentés par la France à l'appui de sa demande d'extradition aient été faibles et peu susceptibles de déboucher sur une déclaration de culpabilité, l'état du droit au Canada était tel que l'extradition devait être prononcée. Et c'est ce qui s'est passé. La décision d'extradition a ensuite été confirmée par la Cour d'appel de l'Ontario. L'autorisation d'interjeter un nouvel appel a été refusée par la Cour suprême du Canada le 12 novembre 2014 et le professeur Diab a été extradé vers la France le lendemain.

Dans son jugement autorisant à contrecœur l'extradition de M. Diab, le juge Maranger a indiqué ce qui suit :

« Nous partons du principe que, compte tenu du traité conclu entre le Canada et la France, celle-ci tiendra un procès équitable et que justice sera rendue. La présente décision repose sur ce postulat, ni plus, ni moins ».

Ce n'est pas ce qui s'est passé, malgré l'assurance donnée par la France que tout était prêt pour traduire M. Diab devant la justice. Au lieu de cela, pendant plus de trois ans, M. Diab a été placé en isolement à Fleury-Mérogis, une prison de sécurité maximale située dans la région parisienne, sans aucune inculpation officielle et sans être jugé. Cette situation à elle seule viole les droits internationaux de la personne en ce qui concerne la détention arbitraire, le droit à un procès équitable, la torture et les mauvais traitements.

Un complément d'enquête effectué par les autorités françaises a mis en lumière des éléments de preuve corroborant les affirmations invariables de M. Diab selon

lesquelles il ne se trouvait même pas en France au moment de l'attentat. Les juges ont rassemblé des éléments de preuve sous la forme de dossiers universitaires et de comptes rendus de témoins oculaires étayant l'affirmation de M. Diab selon laquelle il se trouvait à Beyrouth pour passer des examens écrits à l'université.

Comme le dossier, déjà « mince » et « alambiqué » à l'origine, s'est encore effrité, quatre juges d'instruction différenciés ont ordonné la mise en liberté provisoire de M. Diab, à huit occasions distinctes. À l'exception d'une très brève période durant laquelle M. Diab a été libéré sous caution en mai 2016, toutes les ordonnances de mise en liberté ont immédiatement été annulées en appel.

Ensuite, le 12 janvier 2018, deux juges d'instruction français ont totalement rejeté les allégations portées contre M. Diab et ordonné la libération immédiate de celui-ci. M. Diab est retourné au Canada trois jours plus tard, où il a pu rencontrer pour la première fois son fils de trois ans.

Sans surprise, le ministère public français a interjeté l'appel de la décision d'abandonner l'affaire. Il a fallu trois ans de plus pour que l'appel aboutisse à l'incroyable décision du 27 janvier 2021 ordonnant la tenue d'un procès.

À cette date, le dossier d'une extrême faiblesse contre M. Diab avait continué de s'écrouler. Une nouvelle analyse graphologique discréditait encore plus la légitimité du rapport sur lequel les autorités françaises s'étaient appuyées pour leur demande d'extradition. En gros, cela signifie qu'aujourd'hui, il n'existe pas l'ombre d'un élément de preuve crédible justifiant la décision de tenir un procès.

Pourtant, le procès aura lieu. Il est impossible de concilier cette situation avec le postulat optimiste posé autrefois par le juge Maranger quant au fait que la France offrirait un procès équitable et que justice serait rendue.

Les avocats français de M. Diab soulignent les immenses pressions politiques exercées afin de poursuivre cette affaire. M^e Amélie Lefebvre indique que face aux « familles des victimes qui continuent de demander justice... il est extrêmement difficile de laisser partir le seul suspect qu'il y ait aux yeux des victimes et du public ». M^e Don Bayne, l'avocat canadien de M. Diab affirme que « aucun système judiciaire digne de ce nom n'offre un bouc émissaire innocent pour satisfaire à des pressions. Les poursuites engagées contre un homme manifestement innocent entachent la crédibilité du système judiciaire français ».

Pourtant, c'est exactement ce qui se passe en ce moment. Et évidemment, la justice ne peut pas se bâtir sur le dos d'une injustice.

La France demandera-t-elle (pour la deuxième fois) l'extradition de M. Diab? Le Canada a-t-il appris sa leçon, de sorte que le ministre de la Justice refusera la demande d'extradition, compte tenu du dossier quasiment vide contre M. Diab et du nombre effarant de violations des droits de la personne qui a caractérisé la manière dont celui-ci a été traité jusqu'à ce jour? Les autorités françaises iront-elles jusqu'à juger Hassan Diab par contumace?

D'autres questions plus générales restent à trancher. Le professeur Diab sera-t-il dédommagé pour le rôle que les responsables canadiens ont joué de 2007

à 2014 en soutenant énergiquement son extradition face à des éléments de preuve qui étaient pour le moins douteux et en retenant la preuve des empreintes digitales qui allait dans le sens de son innocence?

L'État canadien effectuera-t-il un examen plus complet des circonstances de cette affaire? Un examen mené par l'ancien sous-procureur général de l'Ontario, Murray Segal, s'est limité à évaluer si l'extradition était conforme aux lois et aux politiques canadiennes, sans chercher à établir s'il existait dans celles-ci des failles ayant rendu possible une telle injustice.

Il faut établir les responsabilités et rendre justice, y compris en apportant réparation et excuses, pour tout ce que M. Diab et sa famille ont traversé, question qui est au cœur des poursuites intentées contre l'État canadien. Le gouvernement fédéral n'a aucune raison et certainement nul besoin de contester les faits devant les tribunaux. La bonne chose à faire serait de régler cette affaire avec équité, puis de s'atteler à la tâche de corriger les lois et les pratiques du Canada en matière d'extradition afin qu'un tel simulacre de justice ne puisse plus jamais se reproduire. ■

Alex Neve a été secrétaire général de la section canadienne anglophone d'Amnistie internationale de 2000 à 2020.

Cet article a été publié pour la première fois en février 2021 dans le PKI Global Justice Journal, une publication de la faculté de droit de l'Université Queen's. Reproduit et publié avec autorisation.

Post-pandemic reform of higher education: Market-first or purpose-first digital transformation?

by ANNA HOGAN & BEN WILLIAMSON

Educational technologies have become central to higher education during the COVID-19 pandemic. The state of emergency in tertiary systems worldwide has enabled private edtech companies, global tech businesses, and the networks of promoters backing them, to define the post-pandemic future of the university.

Our new report for Education International, ‘Pandemic Privatisation in Higher Education: Edtech and University Reform’, offers a detailed examination of the various ways in which commercialisation and privatisation of higher education were pursued and advanced through the promotion of edtech and ‘digital transformation’ agendas during campus closures and disruptions in 2020. The emergency of the pandemic itself has opened up higher education to privatised emergency technology solutions.

In the report, we argue that while there is nothing inherently wrong with private industry involvement in higher education—distance education models and online learning technologies may offer significant benefits to universities—it does raise some significant issues about private power and influence to drive changes in ways that reflect specific assumptions about the values and purposes of higher education.

One key value and purpose driving private edtech expansion is monetary. For many private organisations in the business of education, the pandemic has already proven extremely valuable. The edtech market intelligence agency HolonIQ

has calculated that the total venture capital investment in edtech exceeded USD \$16 billion in 2020 alone, which it described as financial backing for ‘a vision to transform the way the world learns’. The pandemic has been treated as a catalyst of edtech capitalisation, with investors seeking prospective future cash flow from products promising to transform education. The idea that market valuations, private capital and technological innovation are key factors in the transformation of education, the ways a technological ‘vision’ is attracting consensus amongst various constituents, and the materialisation of such a market-centred imaginary in policy and practice settings, are the key issues explored in our report. In this brief post introducing it, we explain how some of these emerging dynamics of marketization and privatisation in higher education are advancing.

Re-imagining the university

During the pandemic, higher education internationally became the focus of intense ‘reimagining’ by sprawling webs of think tanks, consultancies, sector agencies, edu-businesses, financial organisations and technology companies, as part of both a longer history of multisector HE reform efforts and recent projections of the ‘digital transformation’ of higher education.

The Learning and Teaching Reimagined Initiative launched in the UK in October 2020 exemplifies the transformative imaginaries that have circulated and gained traction over the past year. In a

report entitled *Digital at the Core*, the initiative projects a strategic vision for post-pandemic higher education reconstruction and ‘data-empowered universities’ in the UK that involves the datafication of all activities and data-driven decision making; the ‘unbundling’ of education into discrete components for rebundling as new edtech platform products by market suppliers; and the selection of ‘personalised’ educational content based on individualised data analytics. Being ‘digital at the core’ also means universities being connected to interoperable cloud and data systems provided by giant infrastructure partners—such as Salesforce or Amazon Web Services—in new public-private partnership arrangements.

Platform universities and cloud campuses

In the book *The Platform Society*, Jose van Dijck, Thomas Poell and Martijn de Waal make the point that global technology businesses have begun making significant in-roads into education. They are doing so through the provision of platforms for teaching and learning, and cloud and data infrastructures to enable seamless connectivity, interoperability, third-party platform integrations, and data flow across systems. We can see this coming to fruition in higher education under emergency pandemic measures, as disruptions on physical campuses have led to the creation of novel ‘platform universities’ and ‘cloud campuses’ that exist in private, global, digital infrastructures.

The technical partner in the Learning

and Teaching Reimagined initiative, Salesforce, for example, has promoted its Education Data Architecture for higher education as a ‘360-degree’ infrastructure for collecting, analysing and using student data. It combines student information, learning management, and other institutional systems, as well as third-party plug-in apps available through the Salesforce AppExchange, into one interoperable system – the Salesforce Education Cloud. The Salesforce Education Cloud is also ‘infused with Einstein’, the company’s machine learning and predictive ‘artificial intelligence’.

The new infrastructures of the platform university or cloud campus represent the materialisation of the vision of the digitally-transformed, data-empowered, and artificially-intelligent university that has now taken hold in education systems such as the UK. The contemporary university is being both ‘platformised’ to operate through an ever-increasing market of edtech platforms, and ‘re-infrastructure’ to operate through large-scale global connective cloud and data infrastructures.

This is all enabling edtech and cloud providers to seek profitable deals and partnerships with institutions, while advancing a transformational imaginary that will define the operations and purposes of higher education during post-pandemic recovery and reconstruction.

Digital transformation of higher education is far more than a technological project – it is a fundamentally a political project being pursued by powerful multi-sector coalitions. Jose van Dijck and

colleagues argue that new platform and infrastructure transformations of education are fused to a ‘political agenda where formerly defined public and government functions are administered towards yielding private profits,’ with public funding increasingly lured toward platforms that capitalise on ‘data-based, technology-intensive forms of teaching and learning, at the expense of investments in human-based, labor-intensive pedagogical and didactic skills.’

Alternative post-pandemic imaginaries of higher education

The privatised, highly-capitalised future of higher education calls for concerted efforts among higher education unions, university staff and students to ensure they have a voice in any proposed digital transformation of their institutions. Digital transformation may profoundly affect teaching and learning in universities far beyond recovery from the current emergency. Yet those most affected by such changes currently have little involvement in negotiating the future of the sector. Important initiatives such as The Post-Pandemic University network demonstrate the significant expertise and experience within the sector to develop alternative, purposeful, and democratic futures of higher education in a collegial, dialogic and deliberative fashion.

Technology businesses, edtech companies and investors, as well as consultancies, agencies and political centres are driving a techno-economic digital-first transformation agenda that stands to

increase universities’ dependency on private platforms and infrastructures, expand student and staff surveillance through data and monitoring, and insert automated Artificial Intelligence technologies into pedagogic routines. There may be benefits to be gained from increasing technology use in higher education if it is negotiated with university staff and students based on genuinely educational purposes and values, rather than dictated by market values, business interests, and reformatory political assumptions about the value of higher education in a post-pandemic economy.

Rapid digital transformation of the sector driven by market valuations, the efforts of technology businesses to increase their market dominance in education, and the desires of investors for future cash flow, risks being profoundly undemocratic and potentially damaging way to approach the future of higher education. Instead of educational futures as market-led ‘digital-first’ transformations, they should be led by ‘purpose-first’ considerations of pedagogy and curriculum development, and sectoral debates over the critical role of higher education in meeting the complex challenges of the future. ■

Anna Hogan is a senior lecturer in education at The University of Queensland. Ben Williamson is a Chancellor’s Fellow in the Centre for Research in Digital Education at the University of Edinburgh.

This article was originally published February 9, 2021 in the *Worlds of Education* (<http://eiie.io/HigherEdTech>).

Réforme post-pandémique de l'enseignement supérieur : transformation numérique axée sur le marché ou sur la mission ?

par ANNA HOGAN ET BEN WILLIAMSON

Les technologies éducatives sont devenues un élément central de l'enseignement supérieur pendant la pandémie de COVID-19. L'état d'urgence dans les systèmes d'enseignement supérieur du monde entier a permis aux entreprises privées de technologies de l'éducation, aux entreprises technologiques mondiales et aux réseaux de promoteurs qui les soutiennent de définir l'avenir post-pandémique de l'université.

Notre nouveau rapport pour l'Internationale de l'Éducation, « Pandémie de privatisation dans l'enseignement supérieur : technologies de l'éducation & réforme des Universités » (en anglais, résumé disponible en français), offre un examen détaillé des différentes façons dont la commercialisation et la privatisation de l'enseignement supérieur ont été poursuivies et ont progressé lors des fermetures des campus universitaires et des perturbations du secteur en 2020, à travers la promotion d'un agenda de « transformation numérique » et des technologies éducatives. L'urgence de la pandémie elle-même a ouvert l'enseignement supérieur à des solutions technologiques d'urgence privatisées.

Dans le rapport, nous soutenons que, bien qu'il n'y ait rien de mal en soi à ce que l'industrie privée s'implique dans l'enseignement supérieur – les modèles d'enseignement à distance et les technologies d'apprentissage en ligne peuvent offrir des avantages importants aux universités –, cela soulève des questions importantes concernant le pouvoir et l'influence du secteur privé quant à l'impulsion de changements qui reflètent des concep-

tions spécifiques des valeurs et de la mission de l'enseignement supérieur.

L'une des principales valeurs et l'un des principaux objectifs poursuivis à travers l'expansion des technologies éducatives privées sont d'ordre financier. Pour de nombreuses organisations privées du secteur de l'éducation, la pandémie s'est déjà révélée extrêmement lucrative. L'agence d'information commerciale HolonIQ a calculé que le total des investissements en capital-risque dans les technologies de l'éducation a dépassé 16 milliards de dollars rien qu'en 2020, ce qu'elle a décrit comme un soutien financier en faveur d'« une vision visant à transformer la façon dont le monde apprend ». La pandémie a été traitée comme un catalyseur de la capitalisation des technologies de l'éducation, les investisseurs recherchant des perspectives de liquidités futures provenant de produits promettant de transformer l'éducation. Ce rapport explore notamment l'idée selon laquelle les évaluations du marché, le capital privé et l'innovation technologique sont des facteurs clés dans la transformation de l'éducation, la manière dont différents acteurs établissent un consensus sur une « vision » technologique de cette transformation ainsi que la concrétisation d'un tel imaginaire centré sur le marché à travers les politiques et pratiques observées pendant la pandémie. Dans ce bref texte, nous expliquons comment certaines de ces dynamiques émergentes de marchandisation et de privatisation de l'enseignement supérieur progressent.

Repenser l'université

Pendant la pandémie, l'enseignement

supérieur a fait l'objet à l'échelle internationale d'un intense processus de « ré-imagination », par des réseaux tentaculaires de groupes de réflexion, de consultant-e-s, d'agences sectorielles, d'entreprises du secteur de l'éducation, d'organisations financières et de sociétés technologiques, qui s'inscrit à la fois dans un processus historique plus long de réforme multisectorielle de l'enseignement supérieur et des projections récentes quant à la « transformation numérique » de l'enseignement supérieur.

L'initiative *Learning and Teaching Reimagined* lancée au Royaume-Uni en octobre 2020 est un exemple des imaginaires transformateurs qui ont circulé et pris de l'ampleur au cours de l'année dernière. Dans un rapport intitulé « Digital at the Core » (« numérique au cœur »), l'initiative propose une vision stratégique pour la reconstruction de l'enseignement supérieur post-pandémie et pour des « universités dotées de données » au Royaume-Uni, ce qui implique la datafication de toutes les activités et la prise de décision basée sur les données ; la « décomposition » de l'éducation en divers composants en vue de leur réassemblage en nouveaux produits de plateformes technologiques éducatives par les fournisseurs du marché ; et la sélection de contenus éducatifs « personnalisés » basés sur des analyses de données individualisées. Être « numérique au cœur » signifie également que les universités sont connectées à des systèmes de données et de « stockage » informatiques interconnectés, fournis par des partenaires géants en matière d'infrastructure, tels que Salesforce ou Amazon Web Services, dans le

cadre de nouveaux accords de partenariat public-privé.

Universités plateformes et campus virtuels

Dans le livre « *The Platform Society* », Jose van Dijck, Thomas Poell et Martijn de Waal soulignent que les entreprises technologiques mondiales ont commencé à faire des percées importantes dans le domaine de l'éducation. Elles le font en fournissant des plateformes pour l'enseignement et l'apprentissage, ainsi que des infrastructures de données et de « stockage » informatiques pour permettre une connectivité et une interconnexion transparentes, l'intégration de plateformes tierces et la circulation des données entre les systèmes. Nous pouvons voir ce phénomène se concrétiser dans l'enseignement supérieur à travers les mesures d'urgence prises dans le cadre de la pandémie, car les perturbations sur les campus physiques ont conduit à la création de nouvelles « plateformes universitaires » et de « campus virtuels » qui existent dans des infrastructures numériques privées et mondiales.

Le partenaire technique de l'initiative *Learning and Teaching Reimagined*, Salesforce, par exemple, a promu son architecture de données sur l'éducation pour l'enseignement supérieur comme une infrastructure « à 360 degrés » pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sur les étudiant-e-s. Celle-ci combine des informations sur les étudiant-e-s, la gestion de l'apprentissage et d'autres systèmes institutionnels, ainsi que des applications à modules d'extension tierces disponibles via Salesforce AppExchange, en un seul système interconnecté, le Salesforce

Education Cloud. Le Salesforce Education Cloud est également « imprégné d'Einstein », le système d'apprentissage automatique et d'« intelligence artificielle » prédictive de l'entreprise.

Les nouvelles infrastructures des plateformes universitaires ou campus virtuels représentent la concrétisation de la vision de l'université transformée numériquement, dotée de données et d'intelligence artificielle, qui s'est désormais imposée dans les systèmes éducatifs tels qu'au Royaume-Uni. L'université contemporaine est à la fois « transformée en plateforme » pour fonctionner sur un marché de plateformes technologiques en constante expansion et « ré-infrastructurée » pour fonctionner sur des infrastructures de données et de stockage informatique à grande échelle.

Tout cela permet aux fournisseurs de technologies de l'éducation et de stockage informatiques de rechercher des accords et des partenariats rentables avec les établissements d'enseignement supérieur, tout en faisant progresser un imaginaire transformationnel qui définira les opérations et la mission de l'enseignement supérieur pendant la reprise et la reconstruction post-pandémie.

La transformation numérique de l'enseignement supérieur est bien plus qu'un projet technologique – c'est un projet fondamentalement politique poursuivi par de puissantes coalitions multisectorielles. Jose van Dijck et ses collègues affirment que les nouvelles plateformes et infrastructures de transformation de l'éducation sont fusionnées en un « programme politique où les fonctions publiques et gouvernementales sont administrées en

vue de générer des profits privés », le financement public étant de plus en plus dirigé vers des plateformes qui capitalisent sur « des formes d'enseignement et d'apprentissage basées sur les données et à forte intensité technologique, au détriment des investissements dans les compétences pédagogiques et didactiques à forte intensité de main-d'œuvre et basées sur les ressources humaines ».

Imaginaires alternatifs de l'enseignement supérieur post-pandémie

L'avenir privatisé et hautement capitalisé de l'enseignement supérieur exige des efforts concertés entre les syndicats de l'enseignement supérieur, le personnel universitaire et les étudiant-e-s afin de s'assurer qu'il-elle-s ont leur mot à dire dans toute proposition de transformation numérique de leurs établissements. La transformation numérique pourrait avoir de profondes répercussions sur l'enseignement et l'apprentissage dans les universités, bien au-delà de la période de reprise après l'urgence actuelle. Pourtant, les personnes les plus touchées par ces changements ne participent actuellement que très peu aux négociations sur l'avenir du secteur. Des initiatives importantes telles que le Post-Pandemic University network démontrent l'expertise et l'expérience significatives du secteur pour développer un avenir alternatif, ciblé et démocratique de l'enseignement supérieur de manière collégiale, dialogique et délibérative.

Les entreprises technologiques, les sociétés et les investisseurs du secteur des technologies de l'éducation, ainsi que les cabinets de conseil, les agences et les

acteurs politiques, sont à l'origine d'un programme de transformation technico-économique numérique qui devrait accroître la dépendance des universités vis-à-vis des plateformes et des infrastructures privées, étendre la surveillance des étudiant-e-s et du personnel par le biais de données et de contrôles, et insérer les technologies liées à l'intelligence artificielle automatisée dans les routines pédagogiques. L'utilisation accrue des technologies dans l'enseignement supérieur peut présenter des avantages si elle est négociée avec le personnel et les étudiant-e-s des universités sur la base d'objectifs et de valeurs véritablement éducatifs, plutôt que d'être dictée par les valeurs

du marché, les intérêts commerciaux et les visions politiques soi-disant « réformatrices » sur la valeur de l'enseignement supérieur dans une économie post-pandémie.

La transformation numérique rapide du secteur, induite par les évaluations du marché, les efforts des entreprises technologiques pour accroître leur domination sur le marché de l'éducation et la recherche de capitaux futurs des investisseurs, risque de devenir profondément antidémocratique et une façon potentiellement préjudiciable d'aborder l'avenir de l'enseignement supérieur. Au lieu de considérer l'avenir de l'éducation comme une transformation où le numérique prime,

dictée par le marché, il conviendrait de privilégier des considérations de pédagogie et de développement des programmes d'études basées sur la mission de l'enseignement supérieur, ainsi que de se laisser guider par des débats sectoriels sur le rôle essentiel de l'enseignement supérieur pour relever les défis complexes de l'avenir. ■

Anna Hogan est professeure à l'Université du Queensland.
Ben Williamson est Chancellor's Fellow au Centre de recherche en éducation numérique de l'Université d'Édimbourg.

Cette chronique est parue le 9 février 2021 dans *Worlds of Education* (<http://eie.io/edutechfr>).

J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship Bourse commémorative J.H. Stewart-Reid for Doctoral Studies // pour études doctorales

Deadline APRIL 30 AVRIL 2021 Date limite

The J.H. Stewart Reid Memorial Fellowship Trust was founded to honour the memory of the first executive secretary of CAUT.

Each year a fellowship in the amount of \$5,000 is awarded, tenable for one year of a doctoral program in any field of study at a Canadian university.



Canadian Association of University Teachers // Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2 Email // Courriel : stewartreid@caut.ca

La Fiducie de la Bourse commémorative J.H. Stewart-Reid a été créée pour rappeler la mémoire du premier secrétaire général de l'ACPPU.

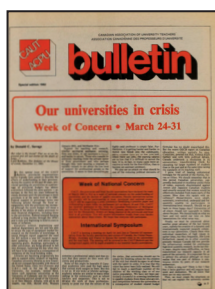
Chaque année une bourse d'études de 5 000 \$ est attribuée à une doctorante ou un doctorant inscrit à un programme d'une université canadienne.

TO APPLY // POUR POSTULER

stewartreid.caut.ca

CAUT Bulletin special edition 1982

Numéro spécial du *Bulletin* de l'ACPPU, 1982



Week of national concern

CAUT, the provincial and local faculty associations have declared the week of March 24th to 31st as a week of national concern on the underfunding of universities and the decline of quality education. Faculty Associations across

the country will be participating in local, provincial and national events, and CAUT will be organizing a press conference, developing a position paper and orchestrating a mass lobby on Parliament Hill on March 24 and 25th.

In this special issue of the CAUT Bulletin, provincial organizations across Canada were asked to describe the effects of underfunding in their province. Across the country in the past 20 years, provincial spending on universities as a percentage of provincial budgets has almost everywhere followed the same pattern — an increase in the first ten years followed by steady decrease until the percentage in most provinces is at the same level as in 1960. Federal research funding suffered a long decline through the 1970s and is only now beginning to hold its own in terms of inflation.

We also see an attack on what should be one of the enduring political decisions of the sixties, that universities should not be simply the finishing school for the children of the rich but should be open to all those with the talent to come. It is true that this vision has never been fully realized. We still fail to reach a significant number of the children of the working class or of our native population. ■

Semaine de réflexion nationale

L'ACPPU ainsi que les associations provinciales et locales de professeurs d'université ont déclaré la semaine du 24 au 31 mars semaine de réflexion nationale sur le sous-financement des universités et la baisse de qualité en éducation. Les associations de professeurs d'universités de tout le pays participeront à des rencontres et autres activités aux paliers local, provincial et national, et l'ACPPU organisera une conférence de presse, définira sa position et orchestrera une manifestation de masse sur la Colline du Parlement les 24 et 25 mars.

Pour ce numéro spécial du Bulletin de l'ACPPU, nous avons demandé aux organisations provinciales de décrire les conséquences du sous-financement dans leur coin de pays. Depuis les 20 dernières années, la proportion des dépenses des provinces en éducation au niveau universitaire suit largement la même tendance d'un bout à l'autre du Canada. Elle a augmenté pendant les dix premières années, puis elle a diminué graduellement, au point de revenir à ce qu'elle était en 1960. Parallèlement, le financement fédéral de la recherche a baissé tout au long des années 1970 et commence tout juste à grimper de nouveau, au rythme de l'inflation.

Nous assistons aussi à une offensive contre ce qui devrait être LA décision politique, parmi celles héritées des années 1960, à appliquer encore et toujours : que les universités ne soient pas seulement la chasse gardée des enfants de parents riches, mais qu'elles soient ouvertes à tous ceux et celles qui ont la capacité d'y poursuivre des études. La vérité est que cet idéal ne s'est jamais complètement réalisé. Un nombre important d'enfants de familles de travailleurs ou autochtones continuent de nous échapper. ■

Samuel Trosow

Samuel Trosow is an associate professor at the University of Western Ontario, jointly appointed to the Faculty of Law and the Faculty of Information and Media Studies. His work focuses on the intersection of information and communications law and policy, new media and the information/communications professions. Since the COVID-19 outbreak, he points to particular concerns around remote teaching, which raises unique copyright issues of importance to educators.

Typically, what types of a teacher's work are affected by copyright law?

When thinking about rights, obligations and exceptions under copyright, first, there are works. Works is the main subject area of copyright, and they can be literary, dramatic, artistic, musical, or some combination. But there are also other subject matters of copyright that we are concerned with and in particular what we call a performer's performance. To simplify this, the performance is a lecture. Works include slides, class notes, and writings. We have works, we have performer's performances, and we have sound recordings, where typically a performance of a work is embodied. As a practical matter, these three types of interests merge together but it's very useful to think of them separately in terms of what rights you actually have because they're treated separately in the *Copyright Act*.

Can you explain again the difference between works, such as classroom slides, and performance, which is a teacher reading those slides in a lecture?

Teachers usually don't just read slides, because there's no point to that, but they embellish them. Slides are an outline, but teachers also give a lecture, which constitutes a performer's performance, and is a separate interest from the copyright in

the work. A performer's performance of a work is typically going to be fixed in some type of tangible medium so people can watch it later.

Who owns a recording of a teacher's works and performance?

The first owner of a work is the creator. The first owner of a performer's performance is the performer, which is the teacher and anyone they are working with. But here's the important thing: if it's a sound recording, the owner is the maker of the recording. In a lot of ways, the sound recording might be the most important thing because that's the artifact in which the work and the performer's performance are embodied. This can then lead to a dispute. Who is the maker of that recording, that artifact? The Act tells us the maker is the person who makes the arrangements necessary for creating the recording, and that may depend on a lot of different factors. If the instructor is using the employer's equipment or other staff is involved, this can lead to a dispute about the ownership of the recording.

Does the employer own a lecture if it is recorded?

The author is the first owner of the copyright states Section 13(1) of the *Copyright Act*. But section 13(3) carves out an exception, which is that absent an agreement to the contrary, an employer owns the copyright where the creator is under a contract of service and the work was made in the course of employment. There is a whole body of law that helps us understand whether something is done in the course of employment or not. Basically, we have a rule, we have an exception, and we can contract out of the exception by having an agreement to the contrary.

Why is it important to have an agreement to ensure copyright is retained by the teacher?

If there is no agreement to the contrary of section 13(3) or other rights, there is a good chance the employer may try to make a claim not only on the substance of the work but the recording of the performance, which is problematic. Academic staff should aim to protect ownership and control over their academic work. This includes the substance of the work as well as the lecture (which is a performance) and any resulting recording. Generally, there is an understanding in Canadian academia that academic staff are considered the owner of their works, but the written contract is still going to be very important.

Why is it important for academic staff to own their works, their performance and the recording?

If an employer captures it, they may want to use it again. This is particularly of concern if teaching under a contract. Imagine giving your best performance and then you are not hired again because they can reuse the recording. It would be in the interest of the employer to save money in that way, and so teachers need to be really careful. Academic staff need to know if something's being video- or audio-taped. If the contract states that the intellectual property in that performance is owned by academic staff, it is very important to know when and how it's being recorded, where it is being stored, and for what reason that tape will be reproduced. Course management systems pose particular challenges because they likely remain under the control of the employer even after the course is completed. ■



Samuel Trosow

Samuel Trosow est professeur agrégé à l'Université de Western Ontario, où il enseigne à la faculté de droit et à la faculté des études sur l'information et les médias. Son travail porte principalement sur l'intersection du droit des communications et de l'information et des politiques connexes, des nouveaux médias et des professions de l'information et des communications. Depuis l'écllosion de la COVID-19, Samuel Trosow se penche sur certaines préoccupations en rapport avec l'enseignement à distance, car celui-ci soulève des questions de droit d'auteur inhabituelles et importantes pour les éducateurs.

En temps normal, dans quels aspects du travail d'un enseignant le droit d'auteur intervient-il?

Quand on pense aux droits, aux obligations et aux exceptions prévus par le droit d'auteur, on pense d'abord aux œuvres. Le droit d'auteur concerne principalement les œuvres, qu'elles soient littéraires, dramatiques, artistiques, musicales, ou une combinaison de ces choses. Cela dit, il protège aussi d'autres éléments qui nous intéressent et, en particulier, ce que nous appelons la prestation. Pour simplifier, disons que la prestation est un cours ou une conférence. Dans ce contexte, les œuvres peuvent être des diapositives, des notes de cours et des documents écrits. Nous nous retrouvons donc avec des œuvres, des prestations et des enregistrements sonores. Dans la pratique, ces trois types d'intérêts sont interreliés, mais pour

comprendre quels sont les droits sur chacun, il vaut mieux les considérer comme trois éléments distincts, comme le fait la *Loi sur le droit d'auteur*.

Pouvez-vous nous expliquer encore une fois la différence entre les œuvres, comme les diapos utilisées en classe, et la prestation, c'est-à-dire la lecture de ces diapos par le professeur?

Habituellement, les enseignants ne se contentent pas de lire les diapos, parce que cela n'aurait aucun intérêt. Disons plutôt qu'ils les embellissent. Les diapos sont la trame à partir de laquelle les enseignants donnent leur cours, celui-ci étant la prestation. Élément séparé de l'œuvre protégée, la prestation fait habituellement l'objet d'une fixation sous la forme d'un médium tangible qui fait que la prestation peut être revue par la suite.

À qui appartient l'enregistrement d'une œuvre et de la prestation d'un enseignant?

Le premier possesseur d'une œuvre est son auteur. Donc le premier titulaire des droits sur une prestation est l'artiste-interprète, dans ce cas l'enseignant et les personnes avec qui il travaille. Dans le cas d'un enregistrement sonore, il importe de noter que le possesseur est celui qui fait l'enregistrement. De bien des manières, l'enregistrement sonore est l'élément le

plus important parce que c'est celui qui permet de fixer l'œuvre et la prestation. Et c'est là que peuvent survenir les différends. Qui est le producteur de l'enregistrement? La *Loi* nous dit que le producteur est la personne qui effectue les opérations nécessaires pour produire l'enregistrement et que cela peut dépendre de toutes sortes de facteurs. Qu'en est-il alors si l'enseignant se sert de l'équipement de l'employeur ou si d'autres membres du personnel participent au travail d'enregistrement? C'est une question qui peut mener à des divergences d'opinion sur la titularité des droits d'auteur.

Si une conférence ou un cours est enregistré, l'employeur est-il le titulaire des droits?

Selon le paragraphe 13(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, l'auteur d'une œuvre est le premier titulaire des droits sur cette œuvre, mais le paragraphe 13(3) prévoit une exception selon laquelle, à moins d'une convention contraire, l'employeur est titulaire des droits lorsque l'auteur est employé en vertu d'un contrat de service et qu'il a exécuté l'œuvre dans l'exercice de cet emploi. Il existe beaucoup de jurisprudence qui nous aide à comprendre quand une œuvre est exécutée dans l'exercice d'un emploi ou non. Fondamentalement, nous avons une règle, nous avons une exception et nous pouvons avoir une convention qui annule l'exception.

Pourquoi est-il important d'avoir une convention qui fasse de l'enseignant le titulaire des droits?

En l'absence de convention contraire au paragraphe 13(3) ou d'autres droits, il y a de grandes chances que l'employeur essaie de faire une réclamation non seulement sur le contenu de l'œuvre, mais aussi sur



Le personnel académique doit s'efforcer de protéger ses droits de propriété et de contrôle sur ses œuvres.

l'enregistrement de la prestation, et cela pose un problème. Le personnel académique doit s'efforcer de protéger ses droits de propriété et de contrôle sur ses œuvres. Cela s'étend aussi bien au contenu de l'œuvre qu'au cours (la prestation) et à son enregistrement. En général, dans le monde académique au Canada, la norme veut que le personnel académique soit propriétaire de ses œuvres, mais même si c'est la norme, il demeure très important de l'indiquer noir sur blanc dans un contrat en bonne et due forme.

Pourquoi est-il important que le personnel académique soit propriétaire de ses œuvres, de ses prestations et des enregistrements?

Si un employeur devient titulaire des droits sur ces éléments, il peut décider de les réutiliser. Ce risque vise particulièrement les professeurs qui enseignent en vertu d'un contrat. Imaginez que vous donniez une prestation d'une qualité extraordinaire et que vous ne soyez pas réengagé parce que l'employeur peut réutiliser l'enregistrement. Ce serait pour l'employeur une bonne façon d'économiser. C'est pourquoi les enseignants doivent vraiment faire attention. Si la prestation d'un membre du personnel académique fait l'objet d'un enregistrement vidéo ou audio, ce membre doit en être avisé. Si son contrat établit qu'il est titulaire des droits sur la prestation, il est essentiel qu'il sache quand l'enregistrement se fera, par quel moyen et pour quelle raison, et comment il sera entreposé. Les systèmes de gestion de cours posent des difficultés particulières parce qu'ils restent généralement contrôlés par l'employeur, même après que le cours est terminé. ■



**CAREERS ONLINE!
CARRIÈRES EN LIGNE !**

**Academic
Work.ca**

Browse our job postings.

**Travail
academique.ca**

Parcourez nos offres d'emploi.

#Ed4All

#EducPourTous

www.educationforall.ca

www.educpourtous.ca



CAUT Bulletin ACPPU /
2705, promenade Queensview Drive
Ottawa (Ontario) K2B 8K2

1953–2021 /
In print 68 yrs / Publié depuis 68 ans
ISSN 0007-7887